

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(89^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Samedi 14 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI

1. — Loi de finances pour 1982 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3684).

Défense et budget annexe des essences (suite).

MM. Gourmelon,
Robert Galley,
Chauveau,
Hamel,
Dessein,
Lancien,
Gatel,
Manger,
Balligand,

M^{me} Patrat.

M. Henu, ministre de la défense.

Article 44 (p. 3692).

Amendements n° 172 de M. François Fillon et 163 du Gouvernement : M. François Fillon. — Retrait de l'amendement n° 172.

Les amendements de M. François Fillon, n° 173, 171, 174 et 175 à l'article 44, et 176, 177, 178, 184 et 78 à l'article 45, sont retirés.

MM. le ministre, Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances. — Adoption, à l'unanimité, de l'amendement n° 163.

Amendement n° 130 de M. Baudouin : MM. Bigeard, Le Drian, rapporteur spécial ; le ministre. — Rejet.

Amendement n° 75 de la commission de la défense nationale : MM. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale ; Gourmelon, Le Drian, rapporteur spécial ; le ministre.

Amendement n° 188 de M. Baudouin : MM. Daillet, Le Drian, rapporteur spécial ; le ministre. — Retrait.

Amendement n° 185 du Gouvernement : MM. le ministre, Le Drian, rapporteur spécial ; Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale. — Adoption à l'unanimité.

Adoption de l'article 44 modifié.

Article 45 (p. 3694).

Amendement n° 164 du Gouvernement : MM. le ministre, Le Drian, rapporteur spécial ; Combasteil, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale ; Gatel. — Adoption.

Amendement n° 157 de M. Robert Galley : MM. Robert Galley, Le Drian, rapporteur spécial ; le ministre. — Rejet.

Amendement n° 158 de M. Robert Galley : MM. Robert Galley, Le Drian, rapporteur spécial ; le ministre. — Retrait.

Amendement n° 186 du Gouvernement : MM. le ministre, Le Drian, rapporteur spécial. — Adoption.

Amendement n° 187 du Gouvernement. — Adoption.

Adoption, par scrutin, de l'article 45 modifié.

Après l'article 45 (p. 3695).

Amendements n° 132 de M. Baudouin et 79 de M. François Fillon : MM. Baudouin, François Fillon, Le Drian, rapporteur spécial ; le ministre, Daillet. — Rejet des deux amendements.

Amendement n° 159 de M. Robert Galley : MM. Robert Galley, Le Drian, rapporteur spécial ; le ministre, Lancien, Aumont, rapporteur pour avis. — Rejet.

Etat D.

Titre III. — Adoption (p. 3697).

BUDGET ANNEXE DES ESSENCES.

Crédits ouverts aux articles 47 et 48. — Adoption (p. 3697).

Suspension et reprise de la séance (p. 3697).

Economie et finances.

I. — CHARGES COMMUNES

M. Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances.

MM. Frédéric-Dupont,
René Souquet,
Sénès,
Frêche.

M. Delors, ministre de l'économie et des finances.

MM. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget; Frédéric-Dupont.

Etat B.

Titre I^{er} (p. 3702).Amendement n° 165 du Gouvernement : MM. le ministre chargé du budget, le rapporteur spécial, Montdargent, le ministre de l'économie et des finances, Bayou, Frédéric-Dupont. — Adoption.
Adoption du titre I modifié

Titre II. — Adoption (p. 3702).

Titre III (p. 3702).

Amendement n° 201 du Gouvernement : MM. le ministre chargé du budget, le rapporteur spécial. — Adoption.
Adoption du titre III modifié.

Titre IV (p. 3702).

Amendement n° 162 de M. François d'Aubert : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur spécial, le ministre de l'économie et des finances. — Rejet.

Amendement n° 202 du Gouvernement. — Adoption.
Adoption du titre IV modifié.

Titres V et VI. — Adoption (p. 3702).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémentaire (p. 3704).

3. — Ordre du jour (p. 3704).

PRESIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n° 450, 470).

DEFENSE ET BUDGET ANNEXE DES ESSENCES

(suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense et du budget annexe des essences.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Gourmelon.

M. Joseph Gourmelon. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, budget de reconduction, budget du changement? Je crois que ce budget est un peu l'un et l'autre et que, par la force des choses, il est surtout un budget de transition.

Le député de Brest que je suis y relève avec satisfaction la progression des crédits attribués à la marine nationale. Pour autant, bien des incertitudes demeurent, bien des impatiences ne manqueront pas de se manifester.

Il faut noter la différence de progression entre les crédits de paiement et les autorisations de programme. Les uns augmentent plus que le coût de la vie et offrent, dans l'immédiat, à nos arsenaux la promesse d'une activité soutenue. Les autres progressent moins que l'inflation, et cela n'est acceptable que dans la mesure où c'est significatif du temps de réflexion qui doit précéder la décision. Si l'on veut que l'avenir soit assuré, il importe que les décisions soient rapidement prises et que soit ainsi corrigé ce qui peut être perçu comme un refus d'engagement.

Vous avez bien voulu nous faire connaître, monsieur le ministre, que beaucoup de choses seraient clarifiées après le conseil de défense. A ce moment, nous devons savoir quelle décision serait prise pour la construction du porte-aéronefs. Vous n'ignorez pas, car je vous l'ai maintes fois rappelé, que pour des raisons évidentes, cette décision était attendue avec impatience à Brest. Certes, on n'arrête pas une politique de défense en fonction du souhait des uns de voir construire tel bateau, parce qu'il sont salariés d'un arsenal, ou du souhait des autres qui, parce qu'ils sont officiers de marine, aspirent très légitimement à l'obtention d'un commandement.

La définition d'une politique de défense appelée d'autres arguments. Il apparaît bien que priorité est donnée à la dissuasion. Cela n'est contesté par personne, mais pour autant la priorité absolue, totale, doit-elle être donnée à la force océanique stratégique? Je rejoins entièrement le rapporteur de la section marine lorsqu'il souligne que beaucoup de nos intérêts vitaux se situent sur l'axe nord-sud. Sur cet axe, la dissuasion ne peut avoir que l'image d'une flotte de surface crédible et, plus particulièrement, des porte-avions.

Le conseil de défense, nous avez-vous dit, a pris des décisions mais je ne suis pas persuadé qu'elles prennent cela en compte. Nous sommes très sensibles au fait que vous nous réserviez la primeur des décisions d'un conseil de défense dont nous avons appris la tenue par la presse. Pour autant, je ne pense pas qu'il y ait lieu de se réjouir de voir transformer, en ce domaine, l'Assemblée nationale en chambre d'enregistrement. Sans avoir la prétention de remettre en cause les prérogatives du conseil de défense et encore moins celles de M. le Président de la République, j'avais la naïveté de penser qu'il revenait à la représentation nationale, et plus particulièrement à la commission de la défense, de mener en amont une réflexion dont il aurait pu être tenu compte. Il faut croire que je me suis trompé. Je ne vous en dis pas moins ma déception et vous assure qu'elle sera partagée par beaucoup d'autres.

Cette déception est d'autant plus vive que je doute fort que vous puissiez me démontrer qu'au seul plan budgétaire il sera possible, dans les prochaines années, de faire face à la construction du septième S.N.L.E. et du porte-avions. Celui-ci a sombré avant d'être mis en chantier. C'est un mauvais coup porté à l'arsenal de Brest. Il faut, dès maintenant, songer à le réparer.

Sur les équipements, je n'en dirai pas plus, et consacrerai le reste de mon propos aux problèmes du personnel. Là aussi, je ne pourrai pas exprimer que de la satisfaction. Depuis plusieurs années, les effectifs de la marine sont insuffisants comparés aux besoins. Si l'on veut qu'elle joue le rôle important qui doit être le sien, si l'on veut qu'elle puisse faire face aux nouvelles missions qu'on lui confie, il faut que les 347 emplois nets créés soient l'amorce d'un nécessaire redressement.

On peut également porter une appréciation positive sur l'effort qui est fait en faveur du régime indemnitaire des sous-marins nucléaires, les conditions très particulières de vie de ces personnels et leur haute technicité justifiant la mesure qui est prise.

Concernant le personnel civil, si l'on doit se féliciter du rétablissement des décrets salariaux, de l'intégration des temporaires et des trente-neuf heures, on ne peut applaudir aux conditions dans lesquelles la réduction du temps de travail sera appliquée. Rien, en effet, dans ce projet de budget n'indique que cette mesure aura pour conséquence des créations d'emplois, pas plus que n'est clairement exprimée la certitude que l'opération se réalisera sans perte de salaire et qu'ont été pesées ses implications pour la retraite. Il y a là un décalage entre le discours gouvernemental et la réalité budgétaire.

Interrogation aussi quant à la possibilité pour les personnels ayant trente-sept annuités et demie de service de libérer des emplois par un départ volontaire à la retraite. A ma connaissance, n'existent pas les passerelles permettant d'alimenter le budget de la défense et autorisant une telle opération.

Déception enfin quant au recrutement des personnels civils : 370 postes, et pas un seul pour les arsenaux! Dans ces conditions, les travailleurs ne peuvent espérer l'élargissement de la pyramide d'avancement.

La situation favorable des crédits de paiement, alliée à cette absence de recrutement, fait qu'on aura recours encore davantage à la sous-traitance. Il faudrait aborder très rapidement ce problème, car réduire le rôle de la sous-traitance, ce serait aller vers une moralisation, une gestion plus saine et vers une meilleure utilisation de nos moyens techniques et industriels.

Il faudra aussi, dans l'avenir, se pencher sur le problème des poudreries. Il n'est pas très sain que, pour accomplir une même tâche, des personnels n'aient ni le même statut, ni la même rémunération.

Oui, la tâche est immense, mais immenses aussi étaient, au soir du 10 mai, la joie et l'espérance des travailleurs de l'Etat. La majorité, la grande majorité d'entre eux comptait parmi les artisans de cette victoire. Ils veulent que, très rapidement, elle se traduise par des changements, par des avancées significatives.

Tout ne peut être fait tout de suite, et ils le savent, mais ils n'accepteront pas longtemps d'être déçus sur des choses essentielles. A cet égard, votre projet de budget n'est pas bien accueilli par les ouvriers de nos arsenaux. Ils me l'ont dit et l'on perçoit déjà sur le terrain des signes de nervosité et d'impatience.

Il me paraît important que vous le sachiez et, encore plus, que vous en teniez compte. Vous aurez certainement l'occasion de vous rendre à Brest dans les prochains mois. Je voudrais, monsieur le ministre, que vous puissiez y être accueilli avec la chaleur et la sympathie que, tout naturellement et très spontanément, les travailleurs sont prêts à exprimer à l'intention d'un ministre socialiste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, ne disposant que d'un temps de parole limité, je centrerai mon propos sur trois points: le passé, en vous faisant part de quelques réflexions sur l'exécution de la loi de programmation; le présent, en qualifiant ce que j'appellerai l'infléchissement relatif de notre effort; l'avenir avec ses incertitudes et ses questions.

D'abord, l'exécution de la loi-programme militaire. Nous avons pu constater, au fil des séances, qu'il est de bon ton dans l'équipe gouvernementale actuelle de critiquer la gestion dite « catastrophique » de l'ancien régime. Vous avez résisté à cette tentation, dans un esprit d'objectivité que nous avions remarqué. Mais depuis quelques semaines et, hier encore à la tribune de l'Assemblée, il semble que vous vous soyez quelque peu écarté de cette attitude.

M. Jean-Marie Daillet. C'est dommage !

M. Robert Galley. Sur le problème des retards, permettez-moi de vous inciter à une certaine modération. Je m'explique.

La brochure que vous nous avez fait parvenir sur le projet de budget pour 1982 comporte des tableaux très instructifs. Qu'y voyons-nous ? Douze sur quatorze programmes de l'armée de terre seront réalisés entre 80 et 100 p. 100. Cinq sur sept des programmes de l'armée de l'air le seront à 100 p. 100. Quant aux programmes de la marine, si l'on veut bien substituer les quatre Super-Patra aux six Patra initiaux, prendre en compte les bâtiments anti-mines et les Super-Etendard, on est très près de 100 p. 100.

Je ne cite que pour mémoire les programmes nucléaires, dont vous n'avez pas parlé et qui sont, eux, réalisés à plus de 100 p. 100 : lancement d'un sixième S. N. L. E., commande d'un missile M 20 supplémentaire, durcissement des missiles du plateau d'Albion, transformation des Mirage IV pour leur permettre de recevoir l'A. S. M. P.

Plus de 100 p. 100 pour nos forces nucléaires, 80 p. 100 en moyenne pour nos forces classiques, alors, dans l'intérêt de notre pays, monsieur le ministre, permettez-moi, avec mes collègues, de souhaiter que vous-même et M. le secrétaire d'Etat qui vous assiste, vous fassiez aussi bien pour la future loi-programme.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Robert Galley. Vous nous avez dit hier soir que le budget de 1982 ne vous permettait pas de combler le retard et que vous le déploriez. Mais si vous adoptez une telle attitude, pourquoi n'avez-vous pas insisté auprès de M. le Président de la République et de vos collègues pour atteindre, lors de l'élaboration du budget, la valeur de 3,94 p. 100 du P. I. B. marchand qui était prévue dans la loi-programme ? Pourquoi diable n'avez-vous fait que la moitié du chemin en passant de 3,85 à 3,895 p. 100 ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie. Parce que les objectifs n'ont pas été atteints !

M. Robert Galley. Ces retards, convenez avec moi que vous les auriez comblés plus rapidement si la croissance de ce budget, comme l'a d'ailleurs remarqué M. Le Drian, n'avait pas été appréciable certes, mais relativement modeste.

Le présent, c'est le budget de 1982. Quelle que soit votre volonté — et nous savons combien elle est grande — d'avoir une défense à très haut niveau de dissuasion, nous devons constater à travers les chiffres et les pourcentages, que le budget de la défense ne paraît plus revêtir la priorité qu'il connaissait au cours des dernières années. Sur ce point, vous ne nous avez pas convaincus. Et pourtant, vous connaissez mieux que quiconque l'ampleur des menaces qui se profilent à l'Est et, à ce titre, nous savons tous que notre défense doit rester la priorité des priorités de l'Etat.

La France s'est imposée à la face du monde, aux yeux de ses alliés surtout, parce que, malgré la crise que nous subissons, elle n'a pas baissé les bras, elle n'a pas sombré dans le défaitisme ou le pacifisme. Année après année elle a soutenu depuis plus de vingt ans un effort opiniâtre et croissant. Tout relâchement de cette lutte sans merci, toute incertitude sur la poursuite de cet effort de modernisation, d'accroissement de notre potentiel affecterait, vous le savez, la crédibilité de notre politique, serait ressentie comme l'amorce d'un repli, les prémices d'un renoncement.

Nous avons beaucoup apprécié vos excellentes intentions, et en particulier, votre annonce d'un nouvel effort pour 1983. J'ai retenu le chiffre de 3,94 p. 100 du P. I. B. pour ce futur budget. Mais, monsieur le ministre, comprenez notre préoccupation. On ne vous aura permis, malgré vos plaidoyers, vos démonstrations et vos efforts, d'atteindre ce pourcentage que dans deux ans — 1982 et 1983 — alors que la loi de programmation prévoyait cet effort en un an.

L'avenir ? Nous savons en fait peu de choses de vos intentions profondes, en dehors de votre volonté affirmée de maintenir les orientations essentielles. Pourtant, nous sommes à l'heure des échéances. Les choix devaient être faits très vite sous peine de nouveaux retards, et vos décisions vous permettraient de justifier les demandes de moyens. Nous nous étions préparés à prendre les décisions d'orientation entre juin et septembre 1981. Nous comprenons certes qu'il vous ait fallu un certain délai pour appréhender toutes les données stratégiques et tactiques. Mais, monsieur le ministre, ce sont les faits qui commandent, les réalités techniques qui nous pressent et surtout les progrès des armes de nos adversaires potentiels qui s'imposent.

Il faudra nous dire très vite — et M. Darinot attend aussi votre réponse — comment vous envisagez l'élaboration de cette loi de planification, quels en seront les grands axes, les limites et les points forts pour que nous y réfléchissions tous ensemble, car il s'agit d'un problème national qui nous concerne tous.

Vous nous annoncez que planification civile et planification militaire iront de pair, parce que la défense est globale. Certes, mais l'idée n'est pas nécessairement bonne pour les armées, si j'en juge par le décalage que chacun perçoit entre l'accroissement prévu l'an prochain des dépenses civiles et celui des dépenses militaires. Est-ce que ce décalage se maintiendra ou s'atténuera ? Grave problème pour vous, mais aussi pour nous tous.

L'actuelle loi de programmation a été exceptionnellement favorable pour nos armées. Les crédits de paiement étaient indexés sur la P. I. B., garantissant le progrès de leurs ressources. Cette garantie sera-t-elle maintenue ? Quand comptez-vous communiquer au Parlement vos options ? Je prendrai deux exemples.

Vous nous avez annoncé, hier soir, que les autorisations de programme pour le septième S. N. L. E. étaient en place. Bravo, monsieur le ministre ! Mais quel type de S. N. L. E. ? Le même que les six premiers ou un sous-marin amélioré ? Avec les fusées M 4 ou de nouveaux missiles ?

Deuxième exemple : les porte-avions nucléaires. En juin 1980, la décision avait été prise de remplacer nos deux porte-avions par deux porte-avions à propulsion nucléaire de 35 000 tonnes, le premier devant entrer en service vers 1992. Où en êtes-vous ? Confirmez-vous prochainement cette décision ? Quand annoncerez-vous l'échéancier ?

Je conclus, mais j'aurais aimé vous poser cent autres questions. Notre impatience de connaître le contenu de la future loi de planification militaire n'a, j'en suis sûr, d'égale que votre désir de faire rapidement les choix fondamentaux qui conditionnent notre indépendance et notre liberté. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Mes chers collègues, M. le ministre m'a fait part de son souhait, si notre assemblée veut bien y consentir, d'être libéré vers onze heures quinze. Je demanderais donc aux orateurs de bien vouloir respecter leur temps de parole.

M. Robert Galley a quelque peu dépassé le sien, mais, eu égard à la qualité de ses propos, je n'ai rien dit.

M. Robert Galley. Je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le Premier ministre, Pierre Mauroy, déclarait il y a quelques jours devant l'institut des hautes études de la défense nationale : « Notre force de dissuasion ne peut être la seule garantie de notre défense ; il importe que nos trois armées disposent d'effectifs suffisants, bien instruits et bien équipés ».

Pour ma part, je ne retiendrai de ces trois éléments que celui qui concerne l'instruction.

La qualité de la formation générale, littéraire ou scientifique, les résultats obtenus montrent le dynamisme dont font preuve dans leur ensemble les différentes écoles militaires. L'instruction ne concerne pas ces seules écoles militaires, mais aussi les appelés et tous les cadres de l'armée et, en raison de la formation qui leur est dispensée tout au long de leur carrière, on peut affirmer que l'armée connaît depuis longtemps la formation continue, signe d'une recherche permanente d'adaptation et de mise à profit de l'expérience.

Si le contenu de ces différents enseignements et les méthodes de formation sont très variés, la finalité reste la même : contribuer à la mise en application de la politique de défense définie par la nation.

D'où la nécessité de former des techniciens, ingénieurs, sous-officiers, officiers, bref des hommes et des femmes dont le niveau de recrutement et de formation doit toujours s'améliorer, compte tenu, d'une part, de l'évolution des techniques et, d'autre part, de la conception même de notre défense appelée il y a quelques temps par le général Lacaze dans son exposé au centre des hautes études de l'armement : « Le concept français refuse le désaccouplement du tactique et du stratégique. Notre concept ne fait pas de l'armement nucléaire tactique un instrument de bataille. Notre concept intègre seulement l'armement nucléaire tactique dans un schéma de bataille dont la seule éventualité devrait amener l'adversaire à faire en sorte qu'elle n'ait pas lieu. C'est là tout le paradoxe ».

Vous-même, monsieur le ministre, avez déclaré hier soir que nos jeunes appelés doivent comprendre les missions des armées et qu'il faut les préparer à la guerre qu'ils ne doivent pas faire.

Les questions que l'on peut se poser sont celles-ci :

Est-ce que la formation militaire intègre bien cette finalité, et pas seulement à un certain niveau de formation ?

Est-ce que la formation militaire ne doit pas avoir comme premier rôle la prise de conscience de la participation à la stratégie de dissuasion, au lieu de mettre l'accent sur l'individualité du combattant ?

Ce serait alors une véritable transformation du rôle et de l'esprit de la formation militaire à tous les échelons.

Par ailleurs, est-ce que la nation, son Gouvernement, ses élus n'ont pas, eux aussi, pour devoir d'expliquer cette stratégie, de telle sorte que la question toujours posée : « Quelle défense pour notre pays ? », ou plus schématiquement : « L'armée, à quoi ça sert ? », reçoive toujours une réponse claire et conforme à nos orientations ?

La politique de défense ne doit pas concerner quelques Français mais la nation tout entière. C'est dans un esprit de dialogue, d'ouverture et de concertation que nous entendons, monsieur le ministre, participer à l'élaboration et à l'application de cette politique de défense.

Dans ce contexte général de la formation militaire et de la réconciliation de l'armée et de la nation, je voudrais vous suggérer quelques éléments de réflexion.

Le premier concerne le phénomène d'autorecruitment, notamment dans les grandes écoles. Ne peut-il pas être considéré comme un facteur de repli de la société militaire sur elle-même, contribuant par là à la couper davantage du monde civil ?

Ne faudrait-il pas généraliser pour les écoles militaires d'enseignement général le recrutement ouvert à tous, qui existe déjà pour certaines ?

Mon deuxième sujet de réflexion touche au coût de certaines formations, car nous devons toujours avoir, compte tenu du contexte économique, le souci de la meilleure formation au meilleur coût. Un tronc commun, c'est-à-dire une école interarmes, ne devrait-il pas être développé, à l'image de l'école interarmes des sports de Fontainebleau ? L'enseignement de base n'est-il pas le même dans les télécommunications, l'informatique, l'électromécanique, l'électronique, etc. ?

Enfin, troisième observation, je déplore que les crédits attribués par la direction des personnels civils aux différentes écoles militaires soient en régression, semble-t-il, ce qui ne peut se traduire, à terme, que par une diminution des effectifs ou par une baisse de la qualité de la formation.

En conclusion, nous réaffirmons notre attachement à une bonne formation générale, technique, militaire, qui ne doit pas nous faire oublier celle de l'homme et du citoyen, ni la finalité même de cette formation.

Monsieur le ministre, ce budget permettra de poursuivre l'effort fait en faveur de la formation de ceux qui ont la charge de notre défense, et donc de l'indépendance de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, c'est à notre excellent collègue Branger, dont on sait le vif et constant intérêt qu'il porte aux problèmes de défense nationale, que j'ai l'honneur de m'approcher de cette tribune aujourd'hui. En effet, les devoirs de sa charge l'ont obligé à nous quitter cette nuit, et il m'a demandé d'appeler votre attention sur trois problèmes à propos desquels il vous adressera une lettre pour vous exposer les réflexions qu'ils lui inspirent.

Notre collègue, député d'une circonscription où se trouve cette grande cité militaire qu'est Rochefort, a acquis, au contact de ceux qui servent sous nos drapeaux, une grande connaissance des problèmes militaires. Or, il est inquiet du montant des crédits de l'armée de l'air qui lui paraissent insuffisants pour atteindre les objectifs de la programmation militaire et pour répondre à la nécessité de renforcer, en ces temps d'incertitude internationale, les moyens de notre défense.

Il m'a par ailleurs prié d'appeler votre attention sur l'inquiétude, à son avis tout à fait légitime — et je partage son sentiment — suscitée dans les armées par l'annonce qui aurait été faite d'un certain nombre de dispositions qui tendraient à réglementer les possibilités d'occuper un emploi civil pour les anciens militaires, après leur sortie de l'armée.

Pour notre collègue Branger, cette mesure serait inefficace, dans la mesure où elle ne constituerait nullement une solution au problème de l'emploi. De plus, elle serait injuste, dans la mesure où elle imposerait aux militaires une contrainte qui est contradictoire avec la reconnaissance que leur doit la nation pour l'effort qu'ils accomplissent au service du pays tout au long de leur existence active sous les drapeaux.

Enfin, M. Branger souhaite, monsieur le ministre, appeler votre attention sur le problème des veuves et des orphelins, car il estime qu'il serait nécessaire d'accomplir encore un effort supplémentaire, notamment pour les familles des gendarmes morts au champ d'honneur de la paix civile.

Vous ayant transmis ce message, il me reste quelques instants pour présenter quelques observations personnelles.

Hier, notre excellent collègue Lancien a résumé ainsi la position de son groupe : « A politique globale, réponse globale, et celle du R. P. R. est non. » Pour ma part, je dirai : à danger national, réponse d'union nationale, et je voterai donc vos crédits.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Et je me réjouis que l'ensemble du groupe Union pour la démocratie française ait adopté la même attitude.

Au mois de juillet dernier, avant de connaître les principales dispositions de votre projet de budget, j'avais déjà indiqué publiquement que, dans un souci d'union nationale, et compte tenu des dangers qui pèsent actuellement sur la paix, je ne me reconnaissais pas le droit, quelles que soient les divergences qui peuvent nous séparer sur bien des éléments de la politique économique du Gouvernement, de ne pas vous apporter le concours du citoyen que je suis dans cette tâche qui tend à permettre à la France, dans ces temps d'incertitude, de disposer d'une défense à la mesure des périls qui nous guettent.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, mon vote ne signifiera pas que je me réjouis de ce projet de budget.

M. Robert Galley, dont on connaît le passé militaire, s'est exprimé avec l'objectivité qui caractérise les hommes qui ont assumé de hautes charges dans l'Etat. Et je dois avouer que j'ai été sensible à certaines craintes qu'il a exprimées. De même, j'ai éprouvé de l'inquiétude, lorsque, le 4 novembre, j'ai lu dans *Le Figaro* un article où M. Yvon Bourges exprimait le sentiment qu'un effort plus important aurait dû être accompli en ces temps de graves dangers.

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. Emmanuel Hamel. N'oublions pas que nous ne sommes qu'à quelques centaines de kilomètres à peine de frontières où l'armée soviétique concentre toujours plus de moyens, et c'est servir la paix que de porter notre défense à la hauteur des périls qui nous guettent.

Mais il ne suffit pas pour cela de développer nos moyens militaires techniques et de nous appuyer sur la force de dissuasion — et qu'on me permette au passage de saluer le courage et l'esprit d'abnégation de ces aviateurs et de ces marins qui assurent notre dissuasion. Non, il faut aussi que l'ensemble du pays se sente concerné par le devoir de défense.

J'avoue que je suis resté très sceptique devant les résultats d'un sondage récemment publié et selon lesquels le pourcentage des Français acceptant de mourir pour la défense de la patrie aurait diminué au cours des dernières années. Je ne veux pas le croire.

M. Parfait Jans. C'est votre faute !

M. Emmanuel Hamel. Je pense qu'il est encore possible de développer dans la nation, parallèlement à l'espoir d'une paix confortée par le désarmement contrôlé et l'équilibre des forces, la volonté de défendre le pays, fût-ce au prix de sa vie. Vous avez d'ailleurs fort justement souligné, monsieur le ministre, que vous étiez un ministre de la défense à côté d'autres ministres qui participent aussi à cette défense, comme le ministre des relations extérieures, le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'éducation nationale. Vous avez la mission de veiller à ce que le Gouvernement s'attache, dans l'esprit de la République, à susciter l'esprit de défense.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Puisque M. le président me rappelle que mon temps de parole est écoulé, je terminerai par deux citations.

Ces deux citations résument ma pensée et, dans un souci d'union nationale, je les ai choisies, monsieur le ministre, chez des hommes à la pensée desquels vous êtes sensible.

M. le président. Dans ces conditions, vous pouvez y aller !

M. Pierre Mauger. Deux de plus !

M. Emmanuel Hamel. C'est Léon Blum qui, méditant sur les causes de la défaite et sur la responsabilité d'une propagande pacifiste qui n'avait pas permis, à la veille de la guerre de 1940, de susciter un élan national pour la défense du pays, écrivait : « Mais quels thèmes employait la propagande pacifiste ? Elle se fondait surtout sur le caractère sacré de la vie individuelle. C'est une notion très pure. »

Et il poursuivait : « L'homme doit savoir le prix de la vie, il doit savoir la subordonner à des fins idéales, qui sont des fins collectives : la Justice, la Liberté humaine, l'Indépendance nationale. »

M. Pierre Mauger. On l'a déjà dit !

M. Emmanuel Hamel. « Cette subordination s'appelle pratiquement le sacrifice, et une propagande qui ne sait plus l'enseigner s'abaisse et se vulgarise. »

Puisse cette pensée vous inspirer, monsieur le ministre !

Et puis, coïncidence extraordinaire, mes chers collègues socialistes, nous sommes aujourd'hui le 14 novembre.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Emmanuel Hamel. C'est ma dernière phrase, monsieur le président.

Or c'est le 14 novembre 1910, il y a soixante et un ans, que Jaurès déposait sa fameuse proposition de loi sur l'organisation de l'armée.

Monsieur le ministre, le ministre de la République que vous êtes ne peut oublier qu'il est d'inspiration socialiste. Alors, je vous demande de vous remémorer tous les matins ces mots de Jaurès parlant du socialisme : « Qu'il dénonce le ridicule et l'odieux de la guerre, qu'il intervienne en toute occasion pour donner vérité et plénitude aux premières garanties de paix. »

Monsieur le ministre, sachez cette phrase par cœur : « Mais que, dans cette grande œuvre même et pour la conduire à sa fin, il veuille constamment sur l'indépendance de la patrie et sur ses moyens de défense. »

Faites en sorte que l'esprit de défense se répande. Faites en sorte d'obtenir dans les prochains arbitrages budgétaires les crédits qui vous permettront de rattraper les retards, s'il y en a, et de développer notre défense pour la porter à la hauteur des périls qui guettent la paix en raison de la présence de certains impérialismes si près de nos frontières. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et quelques bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur Hamel, vous avez parlé huit minutes, dont six pour votre compte personnel et deux au nom de Jaurès et de Blum. (Sourires. — Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. C'est trop peu pour Jaurès et Blum ! (Sourires. — Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Dessenin.

M. Jean-Claude Dessenin. Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1982 prend en compte un nombre non négligeable de mesures positives pour les appelés, comme l'augmentation du prêt du soldat, la gratuité des trajets sur le réseau ferré allemand, la rénovation des casernements en Allemagne. Mais je n'en dresserai pas une liste exhaustive.

Ces mesures doivent être la première étape d'un processus de transformation du service national qui répondrait à la fois aux nécessités d'une armée plus moderne et plus efficace et aux légitimes aspirations des appelés.

Les socialistes défendent depuis longtemps des principes qu'ils jugent essentiels : démocratisation de l'armée, rétablissement de l'égalité des citoyens devant le service national, réduction de la durée du service et amélioration de sa qualité.

Le manifeste du candidat socialiste aux élections présidentielles reprenait ces principes en proposant « une organisation nouvelle du service national réduit à six mois ».

Majoritaires à l'Assemblée nationale, les socialistes ne reviennent pas sur leurs engagements passés. La réduction de la durée du service national doit rester pour eux un objectif à terme.

Mais une réforme du service national ne saurait s'improviser. Elle doit s'articuler clairement avec la politique de défense définie par le Premier ministre devant l'institut des hautes études de la défense nationale et avec la grande bataille pour l'emploi.

Si les impératifs de la défense de la nation ne permettent pas une réduction immédiate de la durée du service national, il serait dangereux de s'en tenir à un quelconque immobilisme, de renoncer à toutes les réformes qu'attend la jeunesse.

Il faut, au contraire, changer profondément le service national et s'en donner les moyens. Votre propos, monsieur le ministre, montre que nous prenons le bon chemin.

Il convient de parvenir à la reconnaissance d'un véritable droit à l'objection de conscience, à l'exercice véritable de la liberté de la presse dans les casernes, à la reconnaissance explicite d'un droit d'expression des appelés dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité et à la protection du salarié accomplissant son service national.

L'affectation devra tenir compte, dans la mesure du possible, des aptitudes, de la formation professionnelle et du choix des appelés.

À cet égard, c'est avec beaucoup de satisfaction que les députés, dont la plupart sont aussi des élus locaux, ont appris hier les responsabilités nouvelles qui leur seront confiées dans l'avenir quant à l'affectation des jeunes soldats.

Il est un domaine dont je veux ici souligner l'importance, celui de la formation des appelés pendant le service national, problème largement évoqué par le très remarquable rapport Schwartz dont les propositions devraient nourrir toute réflexion à venir sur le service national.

Deux priorités pourraient particulièrement retenir notre attention.

D'abord, il faut aider les jeunes les plus défavorisés sur le plan de la formation.

L'armée accueille chaque année près de 40 000 jeunes analphabètes ou presque, et près de 100 000 jeunes qui ont un niveau scolaire inférieur ou égal au certificat d'études. L'armée constitue pour ces jeunes une année de transition entre la vie scolaire, ressentie trop souvent comme un échec, et l'insertion dans le monde du travail ou malheureusement du chômage.

L'armée doit donc contribuer à améliorer la formation des jeunes les plus défavorisés.

Les spécialistes militaires peuvent donner aux jeunes une formation professionnelle qu'ils utiliseront quand ils seront rendus à la vie civile.

Le principe, fondamental pour les socialistes, de l'école inégalitaire — c'est-à-dire qu'il faut apporter plus à ceux qui ont le moins — devrait s'appliquer aussi dans l'armée. Les appelés les moins formés doivent profiter des facilités les plus grandes pour acquérir une formation, soit dans le cadre de leur fonction militaire, soit par des formations dispensées par des organismes extérieurs à l'armée, soit par un enseignement assuré par les appelés les plus formés.

Le rôle des officiers-conseils doit être étendu, l'orientation des jeunes dans l'armée considérée comme une priorité. Enfin, l'appelé devrait être mieux préparé à sa future insertion professionnelle.

Il convient également de prendre en compte les problèmes des jeunes engagés dans une filière éducative.

Les étudiants en milieu scolaire ou universitaire ou en formation professionnelle devraient pouvoir choisir le moment de leur incorporation. Trop souvent, les jeunes abandonnent leurs études à la suite de leur service national et se retrouvent sur le marché du travail sans formation sérieuse.

Ces mesures de transformation du service national me paraissent indispensables pour ne pas décevoir la jeunesse et la réconcilier, s'il en est besoin, avec l'armée de la République. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lancien, suppléant Mme Florence d'Harcourt.

M. Yves Lancien. Je supplée effectivement Mme Florence d'Harcourt, qui, empêchée, vous prie, monsieur le ministre, mes chers collègues, de bien vouloir l'excuser.

Je dois donc donner lecture de l'intervention qu'elle avait l'intention de prononcer.

« Les crédits militaires soumis à notre approbation me semblent marqués par la continuité. Le nouveau gouvernement a choisi ici — une fois n'est pas coutume — de maintenir dans ses lignes essentielles la politique du gouvernement précédent, dont les grands principes, il est bon de le rappeler, ont été énoncés par le général de Gaulle.

« Cette volonté montre à l'évidence que le souci d'une sécurité de la France fondée sur une puissance défensive qui, par la dissuasion, complète et renforce ses alliances, rencontre une large approbation.

« Je limiterai mes observations à trois points qui me paraissent particulièrement dignes d'intérêt aujourd'hui.

« Mais, auparavant, qu'il me soit permis de déplorer que les crédits de la défense civile, qui ne sont pas de votre ressort, soient toujours aussi dérisoires. En tant que membre de la commission de la défense nationale, je regrette que la défense civile ne fasse pas partie intégrante de la défense nationale et ne soit pas traitée en tant que telle sur le plan budgétaire. L'épée et le bouclier sont indissociables.

« J'en viens à mon propos principal.

« Vous avez déclaré à plusieurs reprises, monsieur le ministre, que c'est autant la durée du service militaire qui compte que la manière de l'accomplir. J'avais déjà eu, d'ailleurs, l'occasion de développer la même idée lors des discussions budgétaires précédentes.

« A partir du moment où la défense repose sur le principe de la conscription, la durée du service est une donnée technique, fonction des missions confiées à l'armée, aux armées même. Dans de nombreux Etats, le service est modulé dans le temps en fonction des besoins de ces armées. Le plus important est que ce temps n'apparaisse pas comme perdu par les jeunes qui le vivent.

« Vous avez pris un certain nombre de mesures à caractère humain et social, certes. Cependant, l'essentiel demeure les activités des unités, et donc de ceux qui servent. Les crédits qui y sont consacrés augmentent de 20 p. 100. C'est beaucoup en apparence. Est-ce néanmoins suffisant? On peut se poser la question, dans la mesure où une part importante de cette augmentation est absorbée par l'inflation et où les crédits antérieurs étaient insuffisants — j'avais eu l'occasion de le dire.

« Si nous voulons que notre jeunesse ait le sentiment que le service qu'elle accomplit est nécessaire au pays, elle doit constater qu'elle y est formée aux missions des armées et reçoit l'instruction indispensable. Les activités doivent donc prendre absolument le pas sur les corvées et les temps morts qui doivent être réduits au minimum. C'est bien parce qu'ils sauront qu'ils sont utiles, et non parce qu'ils toucheront un franc de plus par jour, que les jeunes soldats accompliront avec dévouement leurs obligations militaires.

« Ensuite, j'aimerais dire un mot sur l'obsolescence des matériels qui sont confiés aux réserves et qui rend l'efficacité de celles-ci tout à fait douteuse. Certains parlementaires ont, je le sais, attiré l'attention du Gouvernement sur ce point. Il conviendrait de moderniser ces matériels.

« Ma troisième remarque a trait au sort que le Gouvernement envisage de réserver aux anciens militaires de carrière occupant un emploi civil après leur retraite. Les mesures prévues, telles qu'elles ont été annoncées, seraient, si elles étaient retenues, inutiles au niveau de l'emploi et désastreuses sur le plan social.

« Elles sont inutiles au niveau de l'emploi car les retraités militaires, à de rares exceptions près, sont des hommes jeunes dont le statut implique de fait une seconde carrière. Interdire ou limiter le cumul ne les écartera pas des emplois qu'ils occupent. Il n'y aura donc pas de libération d'emplois.

« Elles seront une injustice sociale car la possibilité d'une seconde carrière fait moralement partie du contrat du militaire de carrière, en particulier des sous-officiers. Cela permet à la défense d'être servie par des hommes jeunes et particulièrement disponibles qui souvent, dans ce but, retardent le moment de fonder une famille. La plupart quittent donc le service avec des charges familiales lourdes que la retraite proportionnelle ne permet pas de couvrir. Celle-ci est plus la compensation du service passé qu'une ressource pour le futur.

« Telles sont les trois remarques que je souhaitais présenter sur un budget qui, comme je l'ai dit, montre une certaine continuité et apparaît plutôt comme un budget de transition. Les crédits ne sont pas tout. C'est la politique qu'ils permettent qui compte.

« Ce n'est pas véritablement aujourd'hui que nous pouvons juger de votre politique de défense, car nous ne connaissons pas encore vos intentions profondes. Dans le futur, je serai atten-

tive à ce que les grands principes mis en place par le général de Gaulle et poursuivis par les gouvernements suivants, demeurent la base même de notre politique de défense. »

Voilà, monsieur le ministre, ce que Mme Florence d'Harcourt aurait souhaité vous dire.

S'il me reste un peu de temps, monsieur le président, je souhaiterais, en connotation avec les observations de Mme d'Harcourt, revenir sur certains points que, frappé de plein fouet par la rigueur de la présidence, alors que je m'exprimais au nom de mon groupe, je n'ai pu développer dans mon intervention de la nuit dernière.

Je disais qu'il faudrait obligatoirement faire des choix. Ainsi, si nous voulons une force de dissuasion pleinement crédible, nous ne pouvons lésiner ni sur les satellites, ni sur les moyens de transmissions, ni sur le nombre et la diversification des lanceurs, ni sur leur mobilité, ni sur la portée des engins. Si nous voulons des forces d'intervention hautement opérationnelles, il faut nous doter de moyens de transport, aériens et amphibies.

Si nous voulons que « l'arrière tienne », sans céder à la panique, sans rupture des communications, sans multiplication des sabotages, il faut organiser en profondeur la défense du territoire. Or, ce serait une gageure que de poursuivre au niveau indispensable ces trois objectifs en s'en assignant un quatrième : la mise sur pied d'un important corps de bataille dont, jusqu'à plus ample informé, l'intérêt n'apparaît pas clairement du fait de la disproportion évidente des forces et de la contradiction avec la stratégie de la dissuasion.

Je sais naturellement ce qu'un tel choix implique : un autre service militaire puisque, tel qu'il est, il a pour principal objet d'alimenter ce corps de bataille.

Sans reprendre ici la proposition de service court à six mois, fractionné et régionalisé, que j'ai déposée à titre personnel, j'aimerais toutefois indiquer que ce problème doit être traité en fonction des impératifs de défense et non par rapport à telle ou telle préoccupation, par ailleurs légitime, que l'on pourrait nourrir au plan économique ou d'un point de vue moral.

Et, puisque l'engagement pris par le Président de la République couvre tout le septennat, je rappellerai, monsieur le ministre, que la loi de planification que vous projetez pour la période 1984-1988 va aussi au terme du septennat. C'est dans le cadre de ce plan qu'il conviendra de prendre en compte les engagements du Président de la République.

Sachons — et j'en terminerai par là — qu'un service national mieux ressenti contribuerait très certainement au renforcement d'un esprit de défense sans lequel tout le reste n'est rien. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gatel.

M. Jean Gatel. Mesdames, messieurs, je voudrais à mon tour participer au débat de fond, poser quelques questions mais aussi apporter quelques précisions.

Pierre Mauroy, le 14 septembre 1981, lors de la séance d'ouverture de la trente-quatrième session de l'I. H. E. D. N., déclarait :

« Attentive aux menaces qui pointent dans un monde instable et qui tourne malheureusement, de plus en plus souvent, le dos aux règles que la communauté internationale s'est donnée, fidèle à ses alliances, consciente de son appartenance à un espace européen, la France entend conserver l'autonomie de ses choix et de ses décisions en matière militaire, cet ultime recours des relations extérieures. Le moyen de cette autonomie de décision, c'est la dissuasion nucléaire. »

Indépendance par la force de dissuasion nucléaire, parce que la dissuasion est le moyen d'empêcher la guerre, telle est l'idée essentielle de notre orientation militaire. Indépendance, parce que le projet socialiste est cohérent et qu'il ne peut y avoir d'indépendance économique, culturelle, politique sans les moyens de notre indépendance militaire. En cela, nous nous sommes placés à l'opposé du discours giscardien.

Il importe donc de tout faire pour que cette force de dissuasion reste crédible techniquement et politiquement.

Nous, députés socialistes, sommes donc en constatant que l'ensemble des crédits nucléaires augmentés de 20,64 p. 100 en autorisations de programme et de 10,00 p. 100 en crédits de paiement, c'est-à-dire une progression sensiblement plus forte que celle du budget global de la défense. Où sont les retraités dénoncés par certains ?

Nous sommes rassurés surtout en constatant que la priorité des priorités de votre ministère est la force nucléaire stratégique.

La force océanique stratégique verra en effet ses crédits de paiement augmenter de 18,85 p. 100 et le sixième S. N. L. E. sera doté, dans un avenir proche, de missiles M4. Est-il utile de préciser que nous sommes largement favorables à la décision de construire un septième sous-marin nucléaire ?

La force aérienne stratégique verra, elle, ses autorisations de programme augmenter de 49,36 p. 100 pour la composante pilotée et de 94,82 p. 100 pour les missiles du plateau d'Albion. Où sont les retraits, les renoncements décrits en toute mauvaise foi hier soir, ici même ? Il s'agit là, en effet, d'un effort sans précédent, et permettez au député d'Orange que je suis de s'en réjouir.

Les Mirage IV se verront dotés progressivement de missiles air-sol moyenne portée, et seront ainsi maintenus en état technologique. Il convient d'ailleurs de prendre rapidement dans ce domaine une décision pour prévoir leur relève à l'horizon 1990.

Les silos du plateau d'Albion seront peu à peu équipés de missiles S3. Il faudra, pour la composante fixe de la force aérienne stratégique, poser là aussi, et vite, des questions fondamentales.

Cette composante, de par sa nature même, possèdera-t-elle encore, dans quelques années, les atouts nécessaires pour s'insérer dans notre force de dissuasion — laquelle, pour rester totalement efficace, doit avoir une localisation tenue secrète et être particulièrement mobile ? Le problème est posé.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de rappeler, comme vous l'avez fait à cette même tribune, le 23 octobre 1980, la méfiance des socialistes vis-à-vis des armes nucléaires tactiques.

Celles-ci sont, en effet, des armes de bataille, des armes pour faire la guerre, alors que nous, socialistes, qui sommes profondément attachés à la paix, acceptons la dissuasion nucléaire parce qu'elle permet d'éviter la guerre, parce qu'elle est synonyme de non-guerre. Il n'est donc pas question d'accepter même l'idée de bataille de l'avant, chère à certains membres de l'ancienne majorité.

M. Yves Lencien. Très bien !

M. Jean Gatel. En effet, le glissement dont parlait M. Fillon, hier soir, il a déjà eu lieu. Je citerai à ce sujet deux extraits du débat de l'an dernier.

M. Cressard, rapporteur spécial, déclarait : « Je souhaite, monsieur le ministre, que, pour le prochain budget qui, lui, sera préparé par vous, du moins je vous le souhaite en toute amitié, le Parlement puisse observer une volonté plus nette de privilégier les investissements pour les forces nucléaires. » Cela signifie bien qu'à ses yeux, il y avait eu renoncement.

M. Cabanel, rapporteur pour avis, ajoutait : « On peut constater un certain tassement des crédits nucléaire... » et prenait acte d'un rééquilibrage institué entre les armements nucléaires et les armements conventionnels.

M. Jean-Marie Dailliet. C'est bien nécessaire !

M. Jean Gatel. Le virage avait donc eu lieu et c'est nous qui rectifions le cap.

Il vous revient donc, monsieur le ministre, de rappeler que l'arme nucléaire tactique ne peut être, à la rigueur, que l'arme de l'ultime semonce et je crois que vos orientations budgétaires vont dans ce sens. Il ne peut y avoir, sur ce plan, de contradiction avec toute la doctrine de sécurité et de désarmement préconisée par les socialistes.

C'est parce que la France s'est dotée d'une force de dissuasion et qu'elle la conserve qu'elle peut, comme l'a répété le Président de la République le 24 septembre, refuser tous les interdits.

Il déclarait : « Nous refusons les interdits américains... »

M. Jean-Marie Dailliet. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Jean Gatel. Cela, peu de gens l'ont rappelé hier. « ... les interdits soviétiques, les interdits des uns, les interdits des autres. Il n'y a pas de zones où nous ne soyons décidés à nous trouver présents si c'est dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt de la paix. Que reculent les idées reçues, les habitudes de pensée ! Nul ne nous dictera notre conduite. »

M. Lucien Dufard. Très bien !

M. Jean Gatel. Les socialistes sont des pacifistes. Ils n'ont de leçon à recevoir de personne dans ce domaine, mais ils ne sont ni naïfs ni irresponsables.

Ils se donnent les moyens, par leurs choix politiques, de construire la paix et le budget de 1982 de la défense, votre budget, monsieur le ministre, est l'un de ces moyens. C'est pourquoi nous le voterons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviendrai au nom de mon collègue Roger Corrèze, retenu dans sa circonscription :

« Sur le fond, ce projet de budget ne présente pas de caractéristiques fondamentalement nouvelles.

« En se situant dans le cadre de la quatrième loi de programmation militaire, il reflète pour l'essentiel les engagements antérieurs, mais cumule aussi les retards pris précédemment sans les combler, en les aggravant même sur certains points.

« Sur le volume global des crédits, le rapporteur spécial de la commission des finances nous indique que le budget de la défense devrait représenter 3,97 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui le situerait au troisième rang au sein de l'alliance Atlantique, derrière les Etats-Unis avec 5,6 p. 100 du produit intérieur brut et la Grande-Bretagne avec 5,3 p. 100.

« Il semble cependant que, sur ce point, des experts aient une opinion différente.

« Ainsi, certains experts situent notre effort en faveur de la défense par rapport au produit intérieur brut au quatrième rang, avec 3,26 p. 100, derrière les U.S.A., la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne.

« Il serait bon, monsieur le ministre, d'éclaircir ce point.

« Si notre armée dispose, en effet, d'une force nucléaire autonome, que nombre d'autres Etats dans le monde n'ont pas à entretenir, il reste que l'équipement de nos forces armées se situe à un niveau particulièrement faible, pour ne pas dire, sur certains points, ridiculement faible, par rapport à d'autres pays.

« Avec 450 avions de combat, nous nous situons au niveau de pays comme la Suède et la Tchécoslovaquie, la République fédérale d'Allemagne disposant, quant à elle, de 634 avions et l'U.R.S.S. de 8 590 !

« Pour la marine, le tonnage de notre flotte, dont de nombreuses unités sont vieillies, est égal à la moitié de celui de la Grande-Bretagne.

« En ce qui concerne les forces conventionnelles, nos 1 100 chars lourds paraissent bien fragiles par rapport aux 50 000 chars soviétiques ; quant à la République fédérale d'Allemagne, notre alliée, elle peut en aligner 3 200.

« Des comparaisons budgétaires triomphantes ne doivent donc pas masquer la réalité de l'état de nos forces.

« Je ne ferai pas non plus de remarques détaillées sur la distorsion entre les prévisions de la loi de programme et les réalisations, plusieurs de mes collègues ayant déjà évoqué ce point.

« Je ne soulignerai qu'un fait, qui me paraît particulièrement significatif : 1982 sera la dernière année de la loi de programmation et j'espérais qu'à cette occasion les crédits tenteraient de combler les lacunes des années antérieures. Il n'en est rien, c'est même l'inverse qui se produit.

« Au lieu du rattrapage, c'est un étalement des retards qui nous est proposé par une prorogation de deux années de la loi initiale. Ce fait est d'autant plus grave que l'heure des choix a sonné.

« Le nouveau contexte planétaire se présente sous les aspects menaçants du terrorisme international, de la crise énergétique, d'une agitation à l'Est et d'un repit américain.

« De nouveaux choix stratégiques devront être effectués pour répondre à ces défis d'une nature nouvelle dont l'Europe sera l'un des principaux enjeux.

« Sur le plan technique, de nouvelles options vont devoir être également prises sans tarder, puisque certains équipements vont rapidement devenir obsolètes.

« Il faudra, ainsi, se prononcer sur une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, sur la construction de satellites d'observation, sur la mise en œuvre des Mirage 4000, sur la bombe à neutrons, sur l'arme nucléaire tactique, sur la nouvelle génération de sous-marins nucléaires d'attaque, sur le remplacement des porte-avions, sur la mise à la disposition des forces d'intervention d'avions gros porteurs, etc.

« Telles sont quelques-unes des questions que la France doit résoudre rapidement si elle veut conserver une défense crédible.

« Je sais, monsieur le ministre, que ces options sont difficiles à prendre et méritent une réflexion approfondie.

« J'aurais été cependant rassuré si, sur ces points capitaux pour notre avenir, vous aviez pu nous donner les orientations générales que vous entendez suivre.

« Une autre de mes préoccupations a trait à la baisse de 17,31 p. 100 des autorisations de programme pour les crédits d'études affectés à la direction technique des armements terrestres.

« L'avenir des établissements travaillant dans ce secteur — par exemple l'atelier de chargement de Salbris, ville que j'ai l'honneur d'administrer, l'entrepôt de réserve générale de munitions de cette même ville ou l'établissement de l'armée de l'air de Romorantin — m'inquiète particulièrement.

« Voilà pourtant, monsieur le ministre, un secteur qui peut favoriser l'embauche de jeunes. J'espère que vous me rassurerez sur ce point comme vous pourriez rassurer mon ami Goasduff, député de Brest et les employés de l'arsenal de cette même ville sur le point de savoir si vraiment vous croyez que l'application de la semaine de trente-neuf heures peut créer des emplois et, si oui, pourquoi vous ne le faites pas tout de suite, comme vous devriez procéder tout de suite à la mise à la retraite des personnels qui ont cotisé trente-sept annuités et demie.

« Au lieu de cela, la presse titrait hier sur la possibilité offerte aux soldats du contingent de se réunir en comités, presque en syndicats de défense. J'ai le plus grand respect pour la sollicitude que vous manifestez à l'égard des appelés, mais j'aurais aimé que vous témoigniez la même pour les grands problèmes stratégiques de l'heure.

« Lorsque l'on sait, monsieur le ministre, que l'Union soviétique et ses alliés englobent le quart de leur produit intérieur brut dans le budget de la défense et que leurs sous-marins bravent impunément les côtes de nos voisins, la décision que vous venez d'annoncer prête à sourire.

« C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas votre budget qui repose sur trop d'incertitudes en ce qui concerne, en particulier, son financement, car il se fonde sur des hypothèses de ressources que la conjoncture économique générale risque de faire échouer. Ainsi risquerions-nous à la fin de l'année 1982 — et c'est mon grand souci — d'être en plus mauvaise position que nous l'étions au début de l'année. »

Voilà, monsieur le ministre, ce que mon collègue Roger Corrèze avait l'intention de vous dire à l'occasion de la discussion de votre budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la programmation des armements, l'équipement et le fonctionnement des différentes armes procèdent en tous lieux de notre planète — et quel que soit le système politique — d'une analyse globale des intérêts vitaux du pays, et par voie de conséquence d'une stratégie.

La complexité de notre situation tient, d'une part, au fait que depuis 1966 et grâce au général de Gaulle, nous n'appartenons plus à l'O.T.A.N., et d'autre part, au fait que nous sommes partie intégrante de l'alliance Atlantique.

De la première donnée, est issue une stratégie de défense indépendante avec des moyens militaires correspondants. Ce fut et c'est encore la stratégie de la dissuasion nucléaire par des investissements privilégiés dans la force nucléaire stratégique. Et lorsque l'effort tendit à se relâcher, nombreux furent les députés, y compris de la majorité de l'époque, à se mobiliser contre le glissement atlantiste et l'abandon.

De ce point de vue, monsieur le ministre, votre budget est clair. Dois-je rappeler à certains que l'analyse de l'évolution des autorisations de programme depuis le vote de la loi de programmation fait apparaître une diminution relative des dépenses en capital pour le nucléaire ? En effet, chaque année, depuis 1977, nous assistons à une diminution d'environ 2,5 p. 100. Faut-il rappeler qu'en 1979, la part des autorisations de programme n'était plus, pour les forces nucléaires, que de 24,46 p. 100 ? Aujourd'hui, la tendance est inversée, puisque, en 1982, elle atteindra 27,8 p. 100. Les jeunes loups du R.P.R. auraient-ils oublié le fracas — non des armes — mais des rapports Honnet et Paecht sous la précédente législature ?

Je vous félicite donc pour les efforts consentis en faveur de la F.N.S., pièce maîtresse de notre dispositif de défense.

Mais nous ne sommes pas seuls, et j'en viens à la deuxième donnée : l'alliance Atlantique et le contexte international, notamment sur le théâtre d'opération européen. L'Europe occidentale et, en particulier, nos partenaires de la Communauté européenne membres de l'O.T.A.N. se trouvent dans une situation singulière.

D'un côté, les pays du pacte de Varsovie continuent, sous la férule soviétique, de déployer un arsenal militaire important : les SS 20 et leurs succédanés.

M. Jean-Marie Daillet. Plus qu'important : surabondant !

M. Jean-Pierre Balligand. Vous avez d'ailleurs été d'une grande précision et d'une grande mesure lors de la présentation de ce budget, puisque vous avez déclaré : « L'équilibre approximatif des forces devient donc de plus en plus instable et l'on ne peut douter qu'au milieu de la décennie, l'U.R.S.S. disposera d'une primauté dans la capacité de destruction antiferoc. » Cette analyse est proche de celle de l'*International Institute for Strategic Studies* de Londres — voir le *Military Balance* de 1980. Vous reconnaissez ainsi implicitement que le déséquilibre des forces étant pour demain, il n'existe donc pas aujourd'hui.

C'est que toutes les initiatives ne sont pas exclusivement soviétiques. La décision de Bruxelles du 12 décembre 1979 permettant l'installation des missiles de croisière et des fusées Pershing est une réponse du monde occidental. Mais est-elle adéquate ?

En termes plus précis, la poussée américaine vers un armement plus batailleur que dissuasif répond-elle à l'intérêt défensif de l'Europe de l'Ouest ?

M. Jean-Marie Daillet. C'est ce que nous avons dit !

M. Jean-Pierre Balligand. La crise de confiance des populations européennes n'est-elle pas une intuition de l'inadéquation entre la défense promise et les moyens donnés ? Le contexte international et la doctrine de l'O.T.A.N. durant les années 1960 n'ont-ils pas produit la pensée gaulliste qui a permis le désengagement français de l'O.T.A.N. ? C'était tout le débat sur l'inadéquation entre la riposte graduée et les intérêts de la France.

La digression est de taille diront certains. Pas si sûr ! Car nous devons faire des choix pour la prochaine planification militaire, selon les termes de M. le ministre, pour ce que d'autres appellent la cinquième loi de programmation militaire.

La F.N.S. rencontre aujourd'hui un large consensus. Son corollaire est, bien entendu, la dissuasion nucléaire, un pouvoir présidentiel fort et, par conséquent, la stratégie de la non-guerre.

Mais, monsieur le ministre, *quid* de l'arme nucléaire tactique ? Bien entendu, dans son dernier discours, M. le Premier ministre a accordé à l'A.N.T. la place qui lui revient dans le dispositif global de la défense nucléaire stratégique. Mais les socialistes se sont toujours interrogés sur la validité de cette arme.

Quid des armes sophistiquées ? Quelle est la programmation des armes nouvelles ? Après M. Dabiez, je vous demanderai quelles sont vos intentions pour la marine, pour les porte-avions, pour la protection de nos sources d'approvisionnement.

Telles sont aujourd'hui les interrogations des socialistes. Le premier ministre socialiste de la défense l'a depuis longtemps démontré : nous sommes attachés à une véritable défense nationale fondée sur la force nucléaire stratégique, mais nous sommes aussi partisans de rechercher les meilleures conditions de la paix. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Patrat, dernier orateur inscrit.

Mme Marie-Thérèse Patrat. Monsieur le ministre, vous avez annoncé hier soir d'importantes mesures destinées à améliorer les conditions de vie des jeunes appelés, qui démontrent concrètement la volonté du Gouvernement de modifier le contenu du service national. Nous nous en félicitons.

Il est cependant un problème important sur lequel je désire appeler votre attention.

Lors de votre dernière audition à la commission de la défense, j'avais suggéré d'étendre partiellement au territoire national les mesures de gratuité des transports dont bénéficient les appelés qui accomplissent leur service en République fédérale d'Allemagne.

Vous avez accordé un douzième voyage gratuit aux appelés. C'est une bonne mesure, non seulement parce qu'elle va dans le sens de la justice puisqu'elle profitera aux plus défavorisés, à ceux qui ne possèdent pas de voiture et qui sont le plus éloignés de leur domicile, mais encore parce qu'elle évitera un grand nombre d'accidents dus à la pratique de l'auto-stop.

Par ailleurs, ces décisions montrent quelle attention vous portez au travail des parlementaires. Nous vous en remercions.

Consciente de l'importance des sommes dégagées par l'Etat pour transporter les appelés — plus de un milliard de francs — je voudrais également appeler votre attention sur les mauvaises conditions d'hygiène et de confort que subissent les appelés lors de leurs voyages en chemin de fer. Chacun de nous a déjà vu, dans des trains bondés, les jeunes du contingent dormir à même le sol, quand ils ne sont pas entassés dans des wagons dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont désuets. Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de lancer une enquête à ce sujet en vue d'étudier, en commun avec la S.N.C.F., les moyens de leur assurer un confort optimal ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. D'accord.

Mme Marie-Thérèse Patrat. Dans ce domaine aussi, l'héritage est lourd. Il est regrettable d'avoir à rappeler que nos jeunes soldats ont droit à des conditions de transport identiques à celles dont bénéficient les autres voyageurs.

Remettre à l'ordre du jour l'esprit civique sans lequel une nation n'est qu'un amas d'individus égoïstes, assurer notre défense par la conscription juste et librement consentie, suppose, dans ce cas précis, que l'on respecte la dignité des appelés et qu'on les considère comme des citoyens à part entière. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. le ministre de la défense, qui souhaite répondre aux intervenants, je voudrais appeler votre attention sur le fait que nos débats de ce matin ont déjà duré soixante-cinq minutes, au lieu des cinquante minutes initialement prévues. Tous les orateurs, sauf trois, dont Mme Patrat — et je la remercie ainsi que ses deux collègues — ont largement dépassé leur temps de parole.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Mesdames, messieurs, j'ai été très sensible à la sérénité et au sérieux de ce débat ainsi qu'à la confiance que nombre d'entre vous ont bien voulu me témoigner personnellement. J'en suis d'autant plus touché que je suis évidemment solidaire de tous les membres du Gouvernement auquel j'appartiens, qu'ils soient socialistes, communistes, radicaux de gauche ou qu'ils viennent « d'ailleurs » (*Sourires.*)

M. Pierre Mauger. Et bing !

M. le ministre de la défense. Monsieur Nilès, j'ai écouté avec émotion l'ancien déporté politique que vous êtes. Je sais combien vous avez souffert et je connais votre patriotisme. Les questions que vous m'avez posées témoignent d'une connaissance intime des sujets concernant la défense de la France.

Vous avez regretté que les charges supportées par le ministère de la défense, lorsque les armées sont sollicitées pour des missions de service public, ne donnent pas lieu à remboursement. C'est un problème par nature interministériel et je vous promets que je le soumettrai à M. le Premier ministre.

M. Combasteil et M. Hamel ont posé la question délicate et troublante des cumuls. Je suis attentivement ce dossier. M. le Premier ministre a rappelé hier à Brest que les militaires ne sauraient être traités différemment du reste de la communauté nationale. Lorsque seront fixées les nouvelles règles de départ à la retraite, il n'y aura pas de ghetto pour les militaires en ce domaine, je puis l'assurer.

M. Jean-Marie Daillet. Et les droits acquis ?

M. le ministre de la défense. M. Lancien m'a parlé d'un budget académique mais, si l'Académie c'est 123 milliards de francs, j'accepte volontiers qu'il m'offre une épée d'académicien ! (*Sourires.*)

Monsieur Garmendia, je suis maire d'une grande ville, où se sont produits les événements que l'on sait. Comme vous, je suis sensible à la sécurité de nos concitoyens.

Quant à M. Nucci, s'il n'avait pas dû présider cette séance, il m'aurait certainement posé des questions sur la protection des populations et sur le rôle de la gendarmerie. Les relations que celle-ci entretient avec le milieu rural sont si typiquement humaines qu'elle est réellement perçue — qui le contesterait ? — comme un corps républicain.

Je sais, monsieur le président, que vous souhaitez voir construire une gendarmerie à Saint-Clair-du-Rhône. J'étudierai votre suggestion avec toute l'attention qu'elle mérite et je vous répondrai le plus rapidement possible, la décision étant liée à l'installation de la centrale nucléaire à proximité de cette localité.

Monsieur Gourmelon, à compter du 1^{er} janvier 1982, la durée du travail dans les arsenaux sera ramenée à trente-neuf heures, sans réduction de rémunération, bien entendu. Dès le 24 novembre, je discuterai avec les organisations syndicales des modalités d'application de cette mesure.

S'agissant des programmes relatifs aux porte-avions, que vous avez évoqués ainsi que plusieurs de vos collègues, sachez que j'ai tout de même pris la précaution de prévoir les crédits d'étude nécessaires.

Mme Patrat, M. Gatel et M. Balligand m'avaient déjà entretenu en commission des préoccupations que leur inspire le devenir du service national. Je pense que les trente premières mesures que j'ai annoncées à cet égard rencontrent leur adhésion. Elles attestent en tout cas de nos intentions de mener à bien une réforme du contenu du service national, à laquelle mes services continuent de se consacrer.

Madame Patrat, votre question était précise et je suis convaincu que ma réponse vous donnera satisfaction. Je viens en effet d'accroître le nombre des transports gratuits accordés aux appelés. En outre, j'ai adressé une lettre, fort longue et — j'ose l'espérer — pertinente, à M. le ministre des transports, pour lui proposer d'entreprendre, en collaboration avec ses services, l'enquête susceptible d'aboutir aux résultats que vous avez souhaités.

Toujours à propos du service national, je puis vous assurer, monsieur Mauger, que la France gardera une défense crédible. Mais vous avez utilisé une expression qui a peut-être outrepassé votre pensée : à coup sûr, la mienne. Dans mon discours j'aurais parlé de « syndicats de soldats ». Jamais je n'ai tenu semblables propos. J'ai simplement annoncé que l'article 17 du règlement de discipline générale concernant les commissions réglementaires s'appliquerait dans toutes les unités, que le rôle de ces commissions serait accru et que douze contrôleurs avaient été désignés pour veiller à leur fonctionnement. Mais jamais je n'ai fait la moindre allusion à des syndicats de soldats. Je crois avoir été suffisamment net sur ce point.

M. Pierre Mauger. Je ferai part de votre réponse à M. Corrèze.

M. le ministre de la défense. Je vous en remercie.

Monsieur Galley, il est vrai que le budget que je présente n'est pas exactement le mien. Vous ayant succédé il y a six mois et deux jours, j'ai pris ce budget, pour ainsi dire, en cours de route, et qui pourrait prétendre que c'est exactement celui que j'aurais souhaité présenter ? Néanmoins, il marque un certain nombre d'inflexions.

Mais j'ai bien compris que vous m'invitez à aller vite, à ne pas prendre de retard et à me comporter comme un ministre impatient de voir se réaliser ce qu'il annonce. A cet égard, les premières indications que j'ai données sur le conseil de défense, qu'a présidé M. le Président de la République, sont de nature à vous rassurer.

J'apporterai toutefois une rectification à un de vos propos. Vous avez affirmé que la loi de programmation militaire, si M. Giscard d'Estaing n'avait pas été battu, aurait permis au budget de la défense d'atteindre l'objectif de 3,94 p. 100 du P. T. B. marchand. Or cet objectif ne figure nulle part et il n'a jamais été annoncé ni par le gouvernement où vous avez assuré les fonctions de ministre de la défense, ni par ceux qui l'ont précédé.

M. Jean-Marie Daillet. Il s'agissait d'un engagement d'ensemble !

M. le ministre de la défense nationale. C'est un engagement qui n'a pas été pris devant le Parlement et dont il n'a jamais été fait état devant la commission de la défense.

Néanmoins, vous avez eu raison de le souligner, monsieur Gatel, si la France ne sombre pas dans le neutralisme comme certains pays voisins, membre de l'O.T.A.N., c'est bien parce qu'elle est un pays indépendant, qu'elle ne reçoit pas les fusées des autres et qu'elle assume sa liberté de décision.

Monsieur Chauveau, j'ai, comme vous, le souci d'ouvrir aux stagiaires étrangers les grandes écoles militaires. Déjà l'enseignement militaire que nous dispensons est fort apprécié puisque 3 650 jeunes élèves-officiers étrangers étudient actuellement dans les écoles françaises. Toutefois, le Président de la République et le Premier ministre ont estimé que c'était insuffisant et qu'un effort supplémentaire était nécessaire. Aussi suis-je en train d'étudier ce problème avec le ministre chargé de la coopération, M. Jean-Pierre Cot.

Monsieur Hamel, je vous annonce que j'ai décidé hier la reconstruction de l'école des pupilles de l'air à Grenoble. En ce qui concerne les orphelins et les enfants de gendarmes, j'ai déjà fourni les réponses à vos questions en répondant à M. Aumont. Vous avez souhaité que nous soyons fidèles à Léon Blum et à Jean Jaurès. Peut-être un jour ferez-vous de la même façon référence à François Mitterrand ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Monsieur Dessen, la durée du service dépend, c'est vrai, du contenu des missions, de la stratégie et des menaces. J'ai déjà pris deux mesures en ce qui concerne le rapport Schwartz, notamment pour le retour des jeunes dans la vie active. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le rôle que doivent jouer les officiers-conseils. Ainsi que je l'ai annoncé, plusieurs dispositions seront prises à cet égard.

Les idées que M. Lancien a exprimées au nom de Mme d'Harcourt sont fort intéressantes, et en tout cas le ministère de la défense se tient à la disposition de Mme d'Harcourt pour lui fournir les informations dont elle peut avoir besoin, car je connais l'intérêt qu'elle porte à ces questions.

Monsieur Gatel, votre intervention me permettra d'abréger mon exposé. Je vous remercie d'avoir rafraîchi la mémoire jeune mais déficiente de M. François Fillon. Je vous confirme mon accord total sur les orientations que vous avez indiquées. S'agissant des aviateurs de la base d'Orange, vous pouvez les rassurer sur les perspectives que vous avez dessinées.

Plusieurs orateurs, notamment le président de la commission de la défense nationale, M. Darinot, se sont préoccupés de l'information du Parlement, laquelle serait insuffisante. Je répète que, sur les ventes d'armes, je donnerai au Parlement les informations les plus complètes qu'il ait jamais reçues et que j'apporterai une loi tombée en désuétude depuis vingt-trois ans.

En ce qui concerne les grandes orientations stratégiques — et je réponds là à M. Galley — c'est au Parlement que j'ai donné hier soir la primeur de deux importantes décisions relatives à la construction du septième sous-marin nucléaire lance-engins et à la construction du missile Hadès, successeur du Pluton.

Enfin, jamais, je pense, les parlementaires ne se sont vu offrir autant de possibilités d'avoir des contacts avec l'armée, de rencontrer les cadres militaires, de visiter les unités que depuis six mois.

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. J'entends bien veiller à ce que cela continue.

Certains membres de l'opposition font accroire que la défense n'est pas prioritaire pour le Gouvernement que dirige M. Pierre Mauroy. L'affirmation est trop excessive pour que ceux qui la formulent en soient eux-mêmes convaincus.

La priorité accordée aux forces nucléaires stratégiques est évidente. Les crédits qui lui sont consacrés s'élèvent à 20 135 millions de francs d'autorisations de programme et à 16 944 millions de francs de crédits de paiement. Les autorisations de programme, qui sont le gage de l'effort futur, progressent ainsi de 20,6 p. 100. Leur part dans le budget d'équipement s'élève donc fortement, puisqu'elle passe de 25,9 à 27,8 p. 100.

D'ailleurs, s'il était besoin de prouver l'intérêt que nous attachons à la défense du pays, je rappellerais simplement que, dans les cent premiers jours de son septennat, le Président de la République s'est rendu à Taverny et à l'Île-Longue, que le Premier ministre s'est rendu au P.C. de la force océanique stratégique, qu'il vient d'effectuer une longue plongée à bord d'un sous-marin nucléaire lance-engins.

M. Emmanuel Hamel. Comme l'avait fait M. le président Giscard d'Estaing !

M. le ministre de la défense. Dès son entrée en fonctions, le Président de la République, chef des armées, a exposé avec détermination ce que sera notre politique de défense. Le précédent président, M. Giscard d'Estaing, élu en 1974...

M. Emmanuel Hamel. ... était, lui aussi, allé à l'Île-Longue.

M. le ministre de la défense. ... avait laissé s'écouler plus d'une année sans loi de programmation : il avait attendu 1976 pour en présenter une. Avouez que nous avons été plus rapides !

Quant aux valse-hésitations sur le sixième S.N.L.E., laissez-moi rire ! Chacun s'en souvient. De quel côté étaient donc le flou et l'imprécision ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. C'était la réflexion avant la décision.

M. le ministre de la défense. J'ai tenu à préciser le véritable caractère de notre politique de défense. Il est temps que ceux qui feignent d'en douter sachent que le Président de la République et le Gouvernement sont décidés à assurer la sécurité du pays. Nos alliés ne peuvent en douter. Les Français connaissent notre sagesse, mais ils doivent aussi être convaincus de notre détermination.

M. Emmanuel Hamel. L'étranger aussi !

M. le ministre de la défense. Le peuple de France sait que notre volonté est inébranlable et que nous tiendrons nos engagements.

Lorsque je suis arrivé au ministère de la défense, la situation que j'ai trouvée m'a inspiré bien des inquiétudes, et donc une certaine impatience. Mais grâce à vous, grâce au vote que vous émettez, j'espère, tout à l'heure, je retrouverai l'élan qui unit la nation à son armée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits aux articles 44, titre III, et 45, titres V et VI.

Article 44.

M. le président. « Art. 44. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 994 200 000 francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 7 469 590 000 francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Je suis saisi de deux amendements, n° 172 et 163, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 172, présenté par M. François Fillon et les membres du groupe du rassemblement pour la République, est ainsi rédigé :

« Réduire de 644 926 000 francs les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 44. »

L'amendement n° 163, présenté par le Gouvernement, est ainsi rédigé :

« Majorer de 73 900 000 francs les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de l'article 44. »

La parole est à M. François Fillon, pour soutenir l'amendement n° 172.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, la série d'amendements que j'avais déposés à l'article 44 et à l'article 45 avaient en réalité, pour but de vous interroger sur vos intentions et sur vos choix, notamment dans les domaines du service national, de l'arme neutronique, de l'arme nucléaire tactique, du septième S.N.L.E.

Vous avez, en partie, répondu, au cours de votre long discours d'hier et de votre intervention de ce matin, aux questions que je souhaitais poser.

Je vous ai fait part de ma déception et de mes craintes, avec une fougue propre à ma jeunesse et que vous me pardonneriez certainement.

Je note avec satisfaction la décision prise par le conseil de défense de construire un septième S.N.L.E. et le missile tactique Hadès. Je me réjouis — même si cela m'étonne quelque peu — que les autorisations de programme correspondantes soient inscrites dans votre projet de budget.

Quoi qu'il en soit, la richesse de notre discussion prouve la nécessité d'organiser un vaste débat sur la politique de défense de la France et sur les projets du Gouvernement.

Dans cette perspective et compte tenu des informations que vous avez bien voulu me fournir, je retire l'ensemble de mes amendements, à l'exception de l'amendement n° 79 après l'article 45.

M. Jean Gatel. Très bien !

M. le président. Les amendements de M. François Fillon, n° 172, 173, 171, 174 et 175 à l'article 44 et n° 176, 177, 178, 184 et 78 à l'article 45, sont retirés. Je crois pouvoir ajouter que la Jeunesse n'exclut pas...

M. Emmanuel Hamel. ... la réflexion, la maturité et le savoir !

M. le président. Effectivement !

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je tiens également à remercier M. Fillon et je lui indique, ainsi qu'à toute la représentation nationale, que le débat qu'il souhaite aura lieu à l'occasion de la discussion du projet de loi de programmation et de planification.

Un député du rassemblement pour la République. Tant mieux !

M. le président. Monsieur le ministre, vous avez la parole pour soutenir l'amendement n° 163.

M. le ministre de la défense. Cet amendement tend à financer l'ensemble des mesures nouvelles que j'ai proposées en faveur des appelés du contingent.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la défense. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais, personnellement, je suis favorable aux mesures annoncées hier par M. le ministre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 163.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je constate que cet amendement est adopté à l'unanimité.

MM. Baudouin, Bigeard, Bouvard, Jean Brocard, Daillet, Deprez, Mesmin et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 130 ainsi rédigé :

« Réduire de 1 864 000 francs les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 44. »

La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Au nom du groupe Union pour la démocratie française, je présenterai rapidement cet amendement, car je pense que nous sommes tous un peu pressés.

Il s'agit, monsieur le ministre, de vous faire gagner 1 864 000 francs. Cet amendement tend, en effet, à ce que les crédits affectés à la création de treize emplois de professeur agrégé au profit de l'École spéciale militaire interarmes soient pris en compte par l'éducation nationale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission avait examiné un amendement à peu près identique et l'avait rejeté. Je pense donc qu'elle aurait également repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement rejette cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 130.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. MM. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis, et Gourmelon ont présenté un amendement n° 75 ainsi rédigé :

« Réduire de 3 millions de francs les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 44. »

La parole est à M. Huyghues, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la politique de défense de la France.

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Je laisse à **M. Gourmelon** le soin de présenter cet amendement.

M. Joseph Gourmelon. Les tribunaux permanents des forces armées seront supprimés, mais le projet de budget a néanmoins prévu des crédits pour leur fonctionnement en 1982.

Il est proposé de réduire de 3 millions de francs les crédits du chapitre 31-54. Cette somme permettrait au Gouvernement de financer l'augmentation à 3,60 p. 100, le 1^{er} janvier 1982, au lieu du 1^{er} juillet 1982, du taux servant au calcul de l'allocation annuelle des veuves de militaires qui ne bénéficient pas d'une pension de réversion.

Il s'agit de personnes qui sont devenues veuves avant le 1^{er} décembre 1964. Leur grand âge justifierait que cette amélioration intervienne le plus tôt possible.

C'est là une mesure humanitaire, dont les conséquences financières seraient au demeurant modestes compte tenu du faible nombre de personnes concernées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission a adopté cet amendement.

Je fais, par ailleurs, remarquer que le rapporteur avait émis le même souhait dans son rapport.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs, malgré la suppression des tribunaux permanents des forces armées, la dotation inscrite au chapitre 31-54 de la section commune, dont l'augmentation correspond uniquement à la hausse des rémunérations des personnels de la justice militaire en 1982, demeure nécessaire pour plusieurs raisons.

D'abord, la suppression des juridictions militaires n'interviendra que le 1^{er} juillet 1982. Jusqu'à cette date, les charges relatives aux rémunérations des personnels et au fonctionnement des services de la justice militaire incomberont totalement au budget du ministère de la défense.

Certains T.P.F.A. — celui de Paris, ainsi que ceux de Landau et de Papeete — subsisteront après le 1^{er} juillet 1982. L'administration centrale de la justice militaire sera maintenue, et l'ensemble des personnels sera chargé des opérations de liquidation du service, qui, compte tenu de leur ampleur, dureront sans doute jusqu'à la fin de l'année 1982. Seuls, les magistrats civils détachés seront, dès le 1^{er} juillet 1982, remis à la disposition de **M. le garde des sceaux**. Cette mesure s'accompagnera du transfert des crédits correspondant à la rémunération de ces personnels.

En ce qui concerne les veuves de militaires qui ne bénéficient pas d'une pension de réversion, je vous rappelle qu'un décret pris en 1980 a prévu le doublement en trois étapes de l'allocation annuelle qui leur est accordée, la dernière étape devant intervenir le 1^{er} juillet prochain. Pour maintenir l'équilibre entre les régimes applicables aux veuves de militaires, le Gouvernement s'attachera, à l'avenir, à ce que les dispositions prises pour améliorer le taux des pensions de réversion s'accompagnent d'une amélioration correspondante de l'allocation annuelle.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. C'est plus qu'un engagement, c'est un grand progrès !

M. le président. Vous souhaitez donc, monsieur le ministre, que l'amendement n° 75 soit retiré ?

M. le ministre de la défense. En effet !

M. le président. Monsieur Gourmelon, retirez-vous cet amendement ?

M. Joseph Gourmelon. Compte tenu de l'engagement très important que vient de prendre **M. le ministre**, je retire cet amendement.

M. le ministre de la défense. Je vous en remercie, monsieur Gourmelon.

M. le président. L'amendement n° 75 est retiré.

MM. Baudouin, Bigeard, Bouvard, Jean Brocard, Daillet, Deprez, Mesmin et les membres du groupe union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 188 ainsi rédigé :

« Réduire de 3 340 000 francs les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 44. »

La parole est à **M. Daillet**.

M. Jean-Marie Daillet. Les chapitres 34-14, 34-41, 34-91 et 34-92 de la section commune disposent de 3 349 000 francs de mesures nouvelles au titre de la sécurité militaire.

Nous ne contestons nullement, pour les avoir votés dans le passé, les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la sécurité militaire. Mais nous constatons que le maintien de ces crédits est tout à fait contradictoire avec les positions défendues par **M. Hernu** lui-même lorsqu'il siégeait sur ces bancs, ainsi que par plusieurs de ses collègues d'ancien membres du Gouvernement.

A l'époque, il dénonçait la sécurité militaire comme un organisme « qui fait systématiquement preuve d'une conception gravement contraire à la démocratie et aux droits individuels, qui semble jouir d'une totale impunité dans ses menées efficaces et dangereuses et alors que la seule question sérieuse qui se pose à son égard est celle de sa suppression ».

De deux choses l'une : ou bien ce qu'affirmaient **M. Hernu** et les membres du parti socialiste voilà deux ans dans un amendement n° 404 du 6 novembre 1979 est vrai ; dans ce cas, il convient qu'il mette en harmonie ses propositions présentes avec ses propos passés. Ou bien il est confirmé — ce qui est notre conviction — que la sécurité militaire accomplit ses missions, comme elle l'a toujours fait, dans le respect des lois de la République ; dans ce cas, il convient de relever une nouvelle fois, pour les dénoncer, des propos qui n'étaient pas responsables.

Nous aimerions que **M. le ministre** s'explique sur ce point. Si ses explications nous satisfont, nous sommes prêts à retirer cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

Je constate simplement que la sécurité militaire va être transformée en un nouveau service qui aura sans doute d'autres objectifs, que le ministre a précisés, et que celui-ci aura des frais de fonctionnement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Un amendement a tout à l'heure été adopté qui tend, afin d'améliorer la condition des appelés, à réduire de 7 millions de francs les crédits de l'ancienne sécurité militaire, qui deviendra demain la direction de la protection et de la sécurité de la défense.

La diminution ayant déjà été décidée, le Gouvernement demande le rejet de cet amendement.

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Daillet ?

M. Jean-Marie Daillet. Je le retire.

M. le ministre de la défense. Je vous remercie.

M. le président. L'amendement n° 188 est retiré.

Le Gouvernement a présenté un amendement n° 185 ainsi rédigé :

« Réduire de 30 millions de francs les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de l'article 44. »

La parole est à **M. le ministre de la défense**.

M. le ministre de la défense. J'ai déjà indiqué cette nuit, en réponse à **M. Aumont**, qu'il convenait effectivement de faire participer le ministère de la défense au financement de la construction des logements de la gendarmerie, afin d'alléger les charges supportées par les collectivités locales.

Pour mener à bien cette politique tout à fait nouvelle, il est proposé de réduire de 30 millions de francs les crédits du chapitre 37-95 de la section commune du budget de la défense.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement, déposé après le débat d'hier soir.

Votre rapporteur spécial approuve cependant, à titre personnel, les modalités de ce que l'on pourrait appeler le « financement Aumont ».

M. le président. La parole est à **M. Aumont**, rapporteur pour avis.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Je tiens à remercier **M. le ministre de la défense** et ses services d'avoir accepté une idée que j'avais émise en vue de trouver une solution à une situation que chacun subissait. Je constate avec plaisir qu'on a bien voulu tenir compte de ma suggestion, alors qu'on m'avait souvent dit, auparavant, que je n'y connaissais rien.

Cela permettra, dans un délai très rapproché, de procéder à une modernisation des casernements de gendarmerie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Les personnels vous remercieront certainement.

Je mets aux voix l'amendement n° 185.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je constate que l'amendement a été adopté à l'unanimité.

M. Pierre Mauger. Pour la gendarmerie, nous sommes unanimes !

M. Emmanuel Hamel. C'est bien vrai ! Voilà une excellente déclaration !

M. le président. Personne ne demande plus la parole? ...
Je mets aux voix l'article 44, modifié par les amendements adoptés.

M. Yves Lancien. Le groupe du rassemblement pour la République votre contre.
(L'article 44, ainsi modifié, est adopté.)

Article 45.

M. le président. « Art. 45. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V « Equipement »	72 286 550 000 F.
« Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	155 500 000

Total	72 442 050 000 F.
-------------	-------------------

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V « Equipement »	18 654 720 000 F.
« Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	113 500 000

Total	18 768 220 000 F.
-------------	-------------------

Sur le titre V, le Gouvernement a présenté un amendement n° 164 ainsi rédigé :

« Réduire de 144 100 000 francs les autorisations de programme et de 73 900 000 francs les crédits de paiement ouverts à l'article 45. »

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Cet amendement complète celui qui a été adopté tout à l'heure en vue de financer les mesures en faveur des appelés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. J'ajoute cependant qu'il est la suite logique de l'amendement n° 163, que l'Assemblée a adopté tout à l'heure et en faveur duquel je m'étais, à titre personnel, prononcé favorablement.

M. le président. Il s'agit en fait d'un simple jeu d'écritures.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres.

M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis. C'est à titre personnel que j'interviendrai, puisque la commission de la défense n'a pas débattu de ce problème précis.

Certes, toutes ces réductions sont destinées à financer les mesures en faveur des appelés et mon rapport avait insisté sur leur nécessité, en souhaitant même que M. le ministre puisse faire plus et plus rapidement. Mais j'avais également fait observer, pour le regretter, que les crédits destinés à financer le titre III étaient prélevés sur le titre V.

J'ai tenté de démontrer la nocivité d'un système qui opère des prélèvements sur des crédits de paiement et des autorisations de programme dans des domaines très importants pour lesquels l'armée de terre n'a pas bénéficié de toute l'attention souhaitable.

Je poserai une question d'ordre technique à laquelle j'aimerais obtenir une réponse : pourquoi prélever sur les autorisations de programme ? En effet, la réduction proposée n'est pas négligeable puisqu'elle représente plus de 25 000 F. A. M. A. S., environ 1 500 jeeps ou une centaine de V. A. B.

Je ne suis pas personnellement opposé à cet amendement, qui complète l'amendement n° 163. Mais il conviendrait de ne pas céder trop souvent à ce genre de pratique.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Combasteil, je comprends parfaitement votre inquiétude, mais je tiens à vous rassurer.

Les crédits concernés ne sont qu'en partie prélevés sur le titre V ; la majeure partie est prélevée sur le titre III, sur la subvention de la caisse nationale de sécurité sociale militaire. Or cette subvention sera rétablie dans le prochain collectif budgétaire : vous pouvez donc être rassuré.

M. le président. La parole est à M. Gatel.

M. Jean Gatel. Je voudrais, au nom du groupe socialiste, remercier le Gouvernement pour les trente mesures qui ont été annoncées hier soir en faveur des appelés. Elles représentent en effet un effort sans précédent et montrent, si besoin était, que le changement est bien en cours et que nous tenons nos promesses.

Nous tiendrons tous nos engagements, nous avons cinq ans pour cela ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 164.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je note que le groupe du rassemblement pour la République s'est abstenu.

Sur le titre V, M. Robert Galley a présenté un amendement n° 157 ainsi rédigé :

« Réduire de 81 millions de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement ouverts à l'article 45. »

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Au chapitre 53-71 de la section marine, « Constructions neuves de la flotte », un article 10 comporte une rubrique « Divers » dotée d'un crédit de 81 millions de francs.

Je ne mets pas en cause cette rubrique mais, compte tenu de l'importance de cette somme, supérieure aux crédits consacrés aux porte-avions ou aux bâtiments d'instruction, il m'a semblé utile de vous interroger, monsieur le ministre, sur la destination exacte d'un tel crédit.

Sous le bénéfice de votre réponse, je me réserve de retirer cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je demande le rejet de cet amendement.

M. Jean-Marie Daillet. M. le ministre ne donne pas d'explications ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 157.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V, M. Robert Galley a présenté un amendement n° 158 ainsi rédigé :

« Réduire de 65 millions de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement ouverts à l'article 45. »

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Cet amendement a trait au programme civil de défense dont le secrétariat général de la défense nationale a la charge. Les crédits dont la suppression est demandée concernent le chapitre 53-91 de la section commune.

L'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances interdisait toute procédure consistant à inscrire dans un fascicule budgétaire des crédits correspondant à des dépenses effectuées par d'autres organismes et les dispositions de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense avaient précisé que de telles dépenses n'ont pas à être supportées par les crédits militaires.

En 1980, la commission des finances avait fait la même observation et adopté à l'unanimité un amendement comparable, sur rapport de M. Cressard.

En séance publique, votre regretté prédécesseur, monsieur le ministre de la défense, en avait reconnu le bien-fondé et s'était engagé à obtenir du ministre du budget une révision de la présentation budgétaire qui soit conforme, pour 1982, aux souhaits de la commission des finances. Constatant qu'aucune suite n'a été donnée à cette intervention, et compte tenu du fait que nous n'avons, les uns et les autres, cessé de déplorer que les crédits militaires ne soient pas plus substantiels, j'ai été conduit à déposer cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. D'un point de vue technique, je ne peux cependant que me rendre aux arguments qui viennent d'être présentés, d'autant que l'observation de la commission des finances avait été adoptée à l'unanimité sur proposition du rapporteur spécial de l'époque.

Je tiens d'ailleurs à signaler que mon rapport écrit contient diverses propositions tendant à une meilleure présentation des documents budgétaires, à faciliter leur lecture et, en conséquence, à améliorer le contrôle du Parlement. Je souhaite que M. le ministre de la défense s'engage à faire régler rapidement ces problèmes techniques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. M. Robert Galley et M. le rapporteur spécial me mettent dans l'embarras.

Pour des raisons stratégiques et techniques, je suis d'accord avec eux. En effet pendant de longues années, on a refusé de prendre en considération les problèmes que pose la protection des populations civiles, contrairement à ce qui se faisait et se fait dans un certain nombre de pays.

Aujourd'hui, nous affirmons que la prise en charge de la protection de la population ne peut qu'accroître la crédibilité de notre dissuasion nucléaire et celle de l'ensemble de notre potentiel de défense.

En accord avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, un inventaire des possibilités — notamment les abris — va être dressé. Des études sont en cours et mes services agiront de concert avec Mme Florence d'Harcourt, qui a été chargée, vous le savez, d'un rapport sur cette question par la commission de la défense de votre assemblée.

Je rappelle que M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat, est spécialement chargé de suivre cette affaire avec M. Galley et M. le président de la commission de la défense. Dans ce domaine comme dans d'autres, le ministre et le secrétaire d'Etat concernés vous tiendront informés, comme il est normal.

Je pense avoir répondu à votre préoccupation légitime, monsieur Galley, et je puis vous assurer que je la partage.

Compte tenu de ces précisions, et étant entendu que ce que j'ai dit sera fait, je demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, vous vous êtes engagé dans la voie que nous souhaitons tous.

L'Assemblée n'aura pas à repousser cet amendement puisque, compte tenu des précisions que vous avez fournies, je le retire.

M. le président. L'amendement n° 158 est retiré.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je remercie M. Galley de son geste.

Dans les semaines qui viennent, nous ferons en sorte que puisse s'appliquer la procédure que je viens de décrire.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Sur le titre V, le Gouvernement a présenté un amendement n° 186 ainsi rédigé :

« Réduire de 30 millions de francs les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de l'article 45. »

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Cet amendement, de même que l'amendement n° 187, est la conséquence de l'amendement n° 185, qui a été adopté par l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Cet amendement, comme l'amendement n° 187, est en effet la conséquence d'amendements précédemment adoptés. La commission ne peut donc qu'être favorable à leur adoption.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 186. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Je note que le groupe du rassemblement pour la République s'est abstenu.

Sur le titre VI, le Gouvernement a présenté un amendement n° 187 ainsi rédigé :

« Majorer de 30 millions de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement ouverts aux paragraphes I et II de l'article 45. »

Le Gouvernement et la commission ont déjà fait connaître leur avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 187. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 45, modifié par les amendements adoptés.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert. (Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	480
Nombre de suffrages exprimés.....	476
Majorité absolue.....	239
Pour l'adoption.....	393
Contre.....	83

L'Assemblée nationale a adopté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Après l'article 45.

M. le président. En accord avec la commission des finances, je vais appeler les amendements n° 132 de M. Baudouin, 79 de M. François Fillon et 159 de M. Robert Galley, qui tendent à insérer des articles additionnels après l'article 45.

Les deux premiers peuvent être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 132, présenté par MM. Baudouin, Bigeard, Bouvard, Jean Brocard, Daillet, Deprez, Mesmin et les membres du groupe Union pour la démocratie française est ainsi rédigé :

« Après l'article 45, insérer le nouvel article suivant :

« Le Gouvernement déposera sur le bureau du Parlement avant le 1^{er} février 1982 un rapport donnant les grandes orientations retenues pour la modernisation des forces nucléaires stratégiques et tactiques, accompagné d'un échéancier des autorisations de programme et des crédits de paiement pour chacun des programmes décidés ou envisagés et d'un calendrier des dates de mise en chantier et de mise en service. »

L'amendement n° 79, présenté par M. François Fillon et les membres du groupe du rassemblement pour la République et apparentés est ainsi rédigé :

« Après l'article 45, insérer le nouvel article suivant :

« Le Gouvernement déposera sur le bureau du Parlement avant le 1^{er} février 1982 un rapport donnant les grandes orientations retenues pour la modernisation des forces nucléaires stratégiques et tactiques accompagné d'un échéancier des autorisations de programme décidées ou envisagées et d'un calendrier des dates de mise en chantier et de mise en service. »

La parole est à M. Baudouin, pour soutenir l'amendement n° 132.

M. Henri Baudouin. Un prochain conseil de défense doit définir les orientations envisagées pour les futures générations d'armes et de vecteurs nucléaires pour les forces stratégiques et tactiques.

Or, le Gouvernement n'envisage pas dans l'immédiat, semble-t-il, la discussion et le vote d'une nouvelle loi de programmation militaire. Il serait regrettable que la représentation nationale ne puisse être informée à très bref délai du contenu de décisions aussi fondamentales pour l'avenir de nos forces armées.

En outre, puisque le projet de budget de la défense pour 1983 risque de ne pouvoir faire référence à quelque loi de programmation que ce soit, il conviendrait qu'il comporte les dotations nécessaires pour éviter tout retard dans le financement des nouvelles générations d'armes nucléaires. Le Parlement doit pouvoir sur ce point assurer sa mission de contrôle. Tel est l'esprit dans lequel j'ai déposé cet amendement.

Je vous remercie d'avance, monsieur le ministre, de bien vouloir me fournir une réponse, en fonction de laquelle je retirerai éventuellement cet amendement.

M. le président. La parole est à M. François Fillon, pour défendre l'amendement n° 79.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, vous nous avez longuement expliqué que ce projet de budget n'était pas complètement le vôtre et qu'il ne s'agissait que d'un budget de transition.

Admettons-le, mais il va falloir très vite préparer le projet de budget pour 1983. Le Gouvernement devra donc faire connaître au Parlement les grandes orientations retenues pour la modernisation des forces nucléaires stratégiques et tactiques. J'ai demandé un rapport à ce sujet, accompagné d'un échéancier pour les autorisations de programme décidées ou envisagées et d'un calendrier pour les dates des mises en chantier et des mises en service.

Mon amendement a pour objet d'obtenir un engagement du Gouvernement sur ce point.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission a rejeté l'amendement n° 132 et, par conséquent, l'amendement n° 79 qui répond aux mêmes préoccupations.

Dans mon rapport, j'ai moi-même demandé au Gouvernement de nous préciser les choix fondamentaux qu'il sera inévitablement conduit à opérer.

M. François Fillon. C'est vrai.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Or, je le constate, le ministre de la défense a fourni hier soir des précisions sur ses projets, en particulier sur ses intentions relatives à la prochaine loi de planification militaire. En outre, il nous a communiqué des informations sur le dernier conseil de défense.

C'est pourquoi, le délai prévu par les deux amendements, qui fixent un terme au 1^{er} janvier 1982, me paraît vraiment trop court, eu égard à la hauteur des enjeux et à la portée des choix politiques et stratégiques à opérer.

Le rapporteur spécial considère que la loi de planification militaire permettra de trancher le débat et d'indiquer au Parlement l'ensemble des échéanciers et des choix que le Gouvernement sera conduit à adopter.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Effectivement, hier soir, ainsi que vient de le rappeler le rapporteur spécial, j'ai indiqué, en parlant du conseil de défense, les premières orientations.

Je vous confirme, monsieur Fillon, qu'un débat devra précéder l'examen du projet de loi de planification militaire. Je souhaite que ce débat ait lieu à la session de printemps de 1983, au moment où le projet sera soumis au Parlement. Si ces explications vous suffisent, votre amendement me semble devenu sans objet.

M. Jean-Marie Daillet. Tout cela nous paraît un peu lointain.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Il y a un an de retard !

M. le président. La parole est à M. Baudouin.

M. Henri Baudouin. Monsieur le ministre, nous aurions aimé que vous puissiez nous assurer qu'une information sera communiquée au Parlement avant le printemps de 1983 pour les décisions susceptibles d'être prises au sujet des nouvelles générations d'armes et de vecteurs nucléaires pour les forces stratégiques et tactiques.

Comment envisagez-vous de procéder à notre information, en l'absence de débat, puisque vous voulez reporter celui-ci à 1983 ? Auriez-vous l'obligeance de nous le préciser ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, hier soir, j'ai déjà pris des engagements précis et donné des renseignements chiffrés non seulement pour 1982, mais aussi pour 1983. C'est une pratique tout à fait nouvelle, me semble-t-il.

Au surplus, il serait absolument anormal que le ministre de la défense se permette de préjuger les décisions du Président de la République, chef des armées, en matière de conseil de défense. C'est un des aspects des Institutions de la V^e République auquel nous sommes très attachés.

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, nous prenons acte de vos intentions, que nous avons fort bien comprises, mais nous vous avons posé une question très précise.

Il est parfaitement normal qu'un grand débat ait lieu au moment où vous présenterez le projet de loi de planification militaire, sans doute au printemps 1983, vous venez de l'indiquer.

Mais, à notre avis, c'est nous faire attendre trop longtemps — tel était le sens de l'observation de mon collègue Baudouin — un grand débat d'orientation générale de nature à inspirer le Président de la République, le Gouvernement et d'une manière générale, tous ceux qui peuvent avoir à prendre des décisions dans ce domaine. Il n'est pas concevable que vous puissiez attendre si longtemps, et telle n'est certainement pas votre intention pour ouvrir un grand débat d'orientation en prélude à la loi de planification.

C'est pourquoi je me permets d'insister. Nous souhaitons, je vous l'ai déclaré hier soir, qu'au printemps prochain, un an avant le moment que vous avez fixé, nous puissions avoir un échange de vues, qui ne suppose pas forcément que vous preniez des engagements précis — on ne vous en demande pas tant. Nous devons avoir devant le pays une explication au fond. D'ailleurs, comme M. Darinot, j'ai déploré le resserrement de la discussion budgétaire. Un large débat permettant tout à loisir à la représentation nationale d'engager le dialogue, à ce sujet avec le Gouvernement s'impose vraiment.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Dois-je vous rappeler, monsieur Daillet, que M. Giscard d'Estaing avait attendu plus de deux ans ?

M. Jean-Marie Daillet. Ce n'est sûrement pas une raison !

M. le ministre de la défense. Certes, non, mais puisque mes explications ne semblent pas suffisantes, je demande le rejet de ces amendements.

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, j'ai peut-être péché par impatience en vous demandant de déposer un rapport avant le 1^{er} février 1982, mais le printemps 1983, c'est bien loin !

A cet égard, je m'associe aux observations de M. Daillet et je m'attends mon amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 132. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 79. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Robert Galley a présenté un amendement n° 159 ainsi rédigé :

« Après l'article 45, insérer le nouvel article suivant :
« Le Gouvernement déposera, pour le 1^{er} octobre 1982 au plus tard, un rapport sur l'exécution de la loi de programmation militaire 1977-1982 comparée à celle observée pour les trois premières lois de programme. »

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, vous voulez qu'un débat ait lieu seulement au printemps de 1983.

Mais, pour l'engager dans de bonnes conditions, nous devons avoir en notre possession tous les éléments nécessaires. Par exemple, il m'apparaît souhaitable que nous puissions opérer un tri : il y a des domaines où nous sommes en retard, d'autres où nous n'y sommes pas. Il y a ce qui est fait et ce qui ne l'est pas. Lors de l'élaboration et de la discussion du projet de budget pour 1983, avant même la préparation du grand débat du printemps 1983, nous devons disposer de tous les éléments concernant l'exécution de la loi de programmation militaire 1977-1982. Il faut que les choses soient claires pour savoir exactement à quoi nous en tenir.

C'est pourquoi je vous demande de déposer un rapport sur son exécution. Naturellement, il ne s'agirait que d'un document de travail, déposé pour le 1^{er} octobre 1982, au plus tard, — c'est l'extrême limite pour que nous puissions aborder l'examen du prochain projet de budget dans de bonnes conditions. D'ailleurs, conformément aux dispositions de l'article unique de la loi du 19 juin 1976, le Gouvernement doit déposer chaque année un rapport sur l'exécution de la loi de programmation militaire. Pour l'année 1982, dernière année d'exécution, un rapport plus global couvrant les six années d'application de la loi et comparant les résultats obtenus à ceux des trois lois de programme antérieures, devrait être établi.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

Seulement, en suivant mon rapport, il est possible à M. le ministre Galley de faire le point sur les différents programmes, qu'il s'agisse des commandes ou des matériels livrés, par rapport aux objectifs fixés par la loi de programmation.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Logiquement, la présentation du rapport demandé par M. Galley ne peut avoir lieu qu'une fois l'année 1982 écoulée.

C'est confirmer que le rapport ne pourra être déposé qu'au printemps de 1983 !

M. le président. La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Monsieur le ministre, le bilan de l'exécution de la quatrième loi de programmation militaire et le projet de loi de planification que vous nous présenterez au printemps de 1983 sont liés, c'est vrai, et ils doivent donc être examinés en même temps.

Mais vous aurez noté le souci des députés, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, d'être associés le plus possible à l'élaboration des grandes orientations de la prochaine loi de planification.

Selon vous, ils devraient attendre le printemps 1983 ; mais, à ce moment-là, vous leur soumettez un projet tout « ficelé », et ils ne pourront plus se prononcer que par oui ou par non.

A mon avis, il était primordial que se déroule, avant que les choix du Gouvernement soient arrêtés, un débat d'orientation, sur les grandes options nécessaires dès maintenant. Je crois vous avoir montré hier soir que nous n'étions pas vraiment en mesure de porter un jugement sur votre politique, en nous fondant seulement sur le projet de budget pour 1982. Mais nous comprenons très bien qu'il en soit ainsi.

En revanche, nous avons soulevé nombre de questions, et elles se posent actuellement, car il y a des grandes options à prendre dès maintenant, et presque toutes à l'horizon des années 1990. Elles engageront l'avenir. C'est pourquoi nous aimerions passer, sans être mis devant le fait accompli, de la période transitoire, pendant laquelle, nous le comprenons très bien, il n'y a pas à se prononcer formellement, à l'autre période, au cours de laquelle seront définies les grandes axes politiques. C'est précisément la raison pour laquelle nous ne voulions pas adopter votre projet qui, pour nous, n'est pas significatif !

Le groupe du rassemblement pour la République a voté contre l'article 45 et il a demandé un scrutin public sur cet article car il ne lui était pas possible de manifester autrement sa volonté — il n'y a pas en effet, de vote sur l'ensemble de vos crédits. Mais, vous avez compris ainsi qu'il n'adoptait pas votre projet. D'ailleurs, vous le savez, nous sommes ainsi dans le droit fil de nos options politiques générales. Pour nous, le budget forme un tout.

Vous m'avez proposé tout à l'heure, en me répondant, de vous offrir une épée, ce qui ne saurait nous mécontenter, vous vous en doutez, puisque, dans notre famille politique, nous avons été nourris « au fil de l'épée » en quelque sorte ; j'aimerais que vous vous considériez un peu comme ayant notre épée dans les reins, afin que les grandes options soient prises le plus rapidement possible, en liaison avec l'Assemblée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Lancien, au fil de la discussion, retirez-vous votre amendement ? (Sourires.)

M. Yves Lancien. Non, monsieur le président.

M. le président. Dommage !

M. Pierre Mauger. Sur le fil du rasoir ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Aumont, rapporteur pour avis.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Je suis quelque peu surpris de l'insistance de nos collègues.

En effet, lors du débat budgétaire devant la commission, tous les commissaires ont manifesté leur satisfaction à l'égard des méthodes de travail utilisées. Elles étaient toutes différentes des méthodes en vigueur les années précédentes. En fait, nous avons pu, cette année, interroger tous ceux dont nous entendions obtenir des précisions. De toutes parts, nous avons obtenu les réponses que nous souhaitons.

M. Yves Lancien et M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Désormais, il est entendu que nous pouvons poser toutes les questions qui nous préoccupent. Rien ne s'oppose donc à ce que nous soyons associés à l'élaboration de toutes les mesures concernant la défense, notamment à l'établissement de la loi de planification.

C'est mon interprétation de ce que nous ont déclaré tous les responsables, y compris les membres du Gouvernement, que nous avons auditionnés. Il me semble que nous allons pouvoir donner notre avis sur ce que doit être demain la défense de la France. Tel est le sentiment des membres du groupe socialiste.

C'est pourquoi, monsieur Lancien, je suis surpris que vous vous montriez aussi exigeant aujourd'hui. Vous l'étiez moins les années précédentes : nous ne pouvions, à l'époque, infléchir aucune décision, notamment au niveau du conseil de défense.

Votre insistance, je ne la comprends pas. Elle ne correspond pas à votre position en commission.

M. Yves Lancien. Il y a la commission et l'Assemblée nationale ! En séance publique, on peut se corriger ou se compléter !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 159. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à l'état D.

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1983.

TITRE III

« Crédits concernant la défense : 170 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

M. Yves Lancien. Le groupe du rassemblement pour la République vote contre.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. J'appelle enfin les crédits du budget annexe des essences.

« Crédits ouverts à l'article 47 au titre des services votés : 4 086 679 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix ces crédits.

M. Pierre Mauger. Le groupe du rassemblement pour la République vote contre.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 48, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 83 600 000 francs.

M. Pierre Mauger. Le groupe du rassemblement pour la République vote contre également.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 48, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 941 154 000 francs.

M. Robert Galley. Le groupe du rassemblement pour la République vote contre.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense et du budget annexe des essences.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-cinq, est reprise à onze heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

ECONOMIE ET FINANCES

I. — Charges communes.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'économie et des finances, concernant les charges communes.

La parole est à M. Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, mes chers collègues, présenter en quinze minutes un projet de budget dont les crédits de paiement s'élèvent à près de 227 milliards de francs, soit 26,8 p. 100 du budget général, s'apparente à un tour de force. J'essaierai néanmoins d'en présenter le plus simplement possible les grandes lignes, non sans souligner d'abord son caractère hétéroclite, comme toutes les années.

Souvent qualifié de fourre-tout, le budget des charges communes rassemble, en effet, des dépenses diverses, dont certaines pourraient facilement trouver leur place dans les fascicules budgétaires des autres départements ministériels.

La réforme de 1977, qui eut pour effet de diminuer de près de 10 p. 100 la part de ces charges dans les dépenses du budget général a été malheureusement éphémère. Depuis quelques années, en effet, on assiste de nouveau à leur gonflement lent mais régulier.

J'ai cité dans mon rapport écrit de nombreux exemples de chapitres budgétaires qui pourraient être supprimés, et leurs crédits transférés vers d'autres départements ministériels. Je me contenterai ici de rappeler que pour le seul titre IV relatif aux interventions : publiques, j'en ai recensé onze, sans prétendre pour autant être exhaustif, parmi lesquels le chapitre 46-96 où est inscrite la dotation du fonds national de solidarité — n'y a-t-il pas un ministre de la solidarité nationale ? — ou encore le chapitre 44-91 dans lequel figurent les crédits pour les primes à la construction.

A l'évidence, et votre commission des finances a adopté une observation en ce sens, ce caractère hétéroclite nuit au contrôle parlementaire et à l'appréciation exacte des moyens budgétaires que le Gouvernement entend consacrer aux différentes actions de sa politique. Une réforme est donc nécessaire. Elle devrait, à mon sens, être engagée l'an prochain.

Le budget des charges communes est avant tout un budget de fonctionnement. Les dépenses ordinaires représentent, en effet, près de 97 p. 100 du total des dépenses qui y sont inscrites. Mes observations porteront sur la dette publique, les dépenses en atténuation de recettes, les interventions publiques et les investissements exécutés par l'Etat.

A l'évidence, la dette publique est un des postes essentiels. La volonté de relance de l'activité économique, alliée à un effort sans précédent de solidarité qui caractérise le projet de loi de finances pour 1982, pose bien évidemment le problème du financement du déficit budgétaire. Compte tenu des limites de la politique fiscale et des délais nécessaires à la mise en œuvre d'une réforme profonde de notre fiscalité, il faudra faire preuve d'une grande rigueur financière, ce qui devra se traduire par une mobilisation de l'épargne improductive.

La réussite d'une politique de refus d'un déficit budgétaire passif passe par un appel au financement par l'épargne qui entraînera un net accroissement des charges. Mais il faut souligner que ce choix d'une politique active ne fera, en l'espèce, qu'accroître une évolution déjà nettement marquée depuis 1974. En effet, entre 1974 et 1980, les charges de la dette publique se sont accrues de quelque 6,8 milliards à 28,4 milliards de francs. En 1982, elles s'élèveront à un peu plus de 53,3 milliards de francs, soit une progression de plus de 42 p. 100.

Ces prévisions, et je tiens à le souligner, reflètent un louable effort de sincérité qui contraste avec les pratiques précédentes.

J'ajoute qu'en dépit de cette progression rapide, la dette publique française reste à un niveau nettement inférieur à celui qui a été atteint dans nombre de pays industrialisés. En effet, l'encours de la dette publique représentait, en 1979, environ 28 p. 100 du produit intérieur brut aux Etats-Unis, 15 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et seulement 8 p. 100 en France.

Au 31 mars 1981, l'encours de la dette intérieure à moyen et à long terme atteignait près de 152 milliards de francs. Les crédits inscrits à cet effet s'élèveront, en 1982, à quelque 16 milliards de francs.

Les moyens ainsi accordés permettront de poursuivre une politique de financement prioritaire du déficit budgétaire par l'emprunt.

A cet égard, je voudrais, messieurs les ministres, faire deux observations.

La première est relative à la situation des souscripteurs des emprunts d'Etat en période de hausse des taux d'intérêt. On constate, en effet, que la hausse ininterrompue des taux des nouvelles émissions entraîne, le plus souvent, une baisse parfois sensible des cours des emprunts anciens, ce qui risque, bien évidemment, d'inciter l'épargnant à faire preuve d'une certaine prudence.

Dans ces conditions, on peut se demander s'il ne faudrait pas envisager de retenir le principe de l'émission d'un emprunt d'Etat à taux variable qui assurerait une meilleure protection du souscripteur. J'aimerais connaître les réflexions qui ont pu déjà être conduites à ce sujet.

Ma seconde observation concernera un thème connu, celui de « l'héritage ». Là, il faut le constater, la succession est particulièrement lourde. Je veux parler, bien entendu, de l'emprunt 7 p. 100 1973 dont le mécanisme très sophistiqué et très coûteux fut mis au point par le ministre des finances de l'époque, M. Valéry Giscard d'Estaing.

Il s'agit d'un véritable « emprunt catastrophe » pour le Trésor public. Depuis 1974, la charge en intérêts de cet emprunt a dépassé 10 milliards de francs, dont 6,5 milliards pour les seules années 1980 et 1981, le montant de l'émission — faut-il le rappeler ? — ayant été de 6,5 milliards de francs. Si l'on ajoute qu'aucune charge de remboursement en capital n'a encore été supportée par l'Etat, puisque l'émission est remboursable en totalité à l'échéance de janvier 1988, on comprend toute l'ampleur du désastre.

M. Robert Aumont. Faisons un remboursement anticipé !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Or, s'il était difficile de prévoir en 1973 que les monnaies seraient détachées de l'or et que le cours du lingot serait multiplié par neuf, il aurait été prudent, avant d'émettre un emprunt aussi sophistiqué, de prévoir un garde-fou. Il n'en reste pas moins que les engagements ainsi pris par un gouvernement de droite, pourtant toujours prêt à mettre en avant sa compétence financière, seront respectés afin de préserver le crédit de l'Etat.

Quant à la dette intérieure flottante, elle a progressé de 58,5 p. 100 entre 1975 et 1980 et bien que sa part relative dans le total de la dette publique ait quelque peu diminué, elle demeure, en valeur absolue, la composante la plus forte de l'endettement de l'Etat.

A ce sujet, je tiens à appeler votre attention, messieurs les ministres, sur le mode de financement que représentent, pour le Trésor, les bons sur formules dont les taux viennent récemment d'être relevés. Cette mesure me semble aller dans le bon sens car il s'agit là d'un moyen efficace de mobiliser l'épargne tout en évitant d'alimenter la création monétaire. La très grande souplesse de gestion de ces bons présente des avantages considérables et j'estime qu'un relèvement des taux plus substantiel ou même, éventuellement, une modification de la fiscalité qui leur est applicable, permettraient de couvrir ainsi une partie appréciable des besoins de financement de l'Etat.

Le volume net des émissions des bons en compte courant a atteint 55 milliards pour les huit premiers mois de 1980. Cette progression doit être surveillée avec attention. L'encours doit, en effet, être maintenu dans des limites raisonnables compte tenu du caractère monétaire de ce mode de financement.

Je souligne enfin que l'augmentation de nos charges de la dette publique n'est pas préoccupante en soi, car elle reste, je l'ai déjà indiqué, à un niveau peu élevé par rapport à d'autres pays industrialisés. Mais il convient de surveiller avec attention l'évolution de ses différentes composantes. La relance de l'activité économique ne permettra de lutter efficacement contre le chômage que si elle s'accompagne parallèlement d'une inflation réduite, ce qui suppose une certaine rigueur financière.

Les crédits qui sont destinés à couvrir des dépenses en atténuation de recettes s'élèveront à près de 57 milliards de francs en 1982, ce qui représentera 25 p. 100 du budget des charges communes. Les crédits destinés aux dépenses relatives aux dégrèvements sur contribution directe atteindront 23,7 mil-

liards de francs. Cette hausse doit être suffisante, compte tenu de l'évolution prévisible des impôts d'Etat et des impôts locaux.

Une remarque s'impose : en 1980, le montant des dégrèvements de taxe professionnelle a atteint 5,76 milliards de francs. Cette somme considérable, en progression de près de 27 p. 100 par rapport à l'année précédente, suffit à montrer quelle a été l'imprudence des gouvernements précédents qui n'ont pas été capables de corriger les erreurs manifestes commises lors de la suppression de la patente. Les leçons de cette expérience malheureuse doivent être retenues.

De nouvelles réformes s'imposent mais elles ne sauraient, comme par le passé, s'inspirer de seules considérations électoralistes ; elles doivent, au contraire, être mûrement réfléchies et elles devront tenir compte des conséquences de la décentralisation. Dans l'immédiat, seuls quelques aménagements sont possibles et il faut savoir faire preuve de patience, patience que l'on ne doit pas confondre avec une volonté de temporisation.

Les crédits destinés au remboursement sur produits indirects et divers s'élèveront en 1982 à 31,6 milliards de francs. On constate que, depuis 1979, les remboursements de T. V. A. connaissent une croissance très vive : plus 22 p. 100 en 1980, plus 28 p. 100 pour le premier semestre 1981. Cette évolution s'explique par le développement de nos exportations et surtout par le fait qu'en période de ralentissement de l'activité économique, on constate une évolution de la T. V. A. déductible plus rapide que celle de la T. V. A. facturée.

On doit enfin remarquer que le montant des remboursements et dégrèvements atteindra cette année 7,44 p. 100 des recettes fiscales brutes, contre un peu plus de 4 p. 100 en 1971. On peut se demander si cette progression qui tient, mais seulement pour partie, à la technique fiscale, ne traduit pas, en fait, l'inadaptation de notre fiscalité et, en particulier, de notre fiscalité locale, à l'évolution économique.

Les crédits de fonctionnement inscrits au titre III augmentent de près de 35 p. 100 et atteindront 53 milliards de francs. Un crédit de 11 milliards de francs sera destiné à faire face aux augmentations des traitements et des pensions des agents du secteur public. Cette dotation sera deux fois plus élevée que cette année, ce qui s'explique par le fait que le budget de 1982 a été établi en début d'année sur la base d'hypothèses économiques aujourd'hui dépassées.

Ces crédits devraient permettre d'assurer le maintien du pouvoir d'achat, des rémunérations et des pensions des agents de la fonction publique en 1982. Ils devraient aussi assurer le financement d'une extension de la mensualisation des pensions à trois centres régionaux qui groupent onze départements. A cet égard, la commission souhaite que le projet de loi de finances pour 1983 comporte l'achèvement de la mensualisation de l'ensemble des retraités de la fonction publique, objectif qui, au rythme actuel, ne pourrait être atteint qu'en 1987.

Les crédits afférents aux pensions militaires et civiles s'élèveront à 13,5 milliards de francs. Ils ne tiennent compte que des effets des augmentations qui sont intervenues cette année et qui interviendront l'an prochain. En effet, les crédits destinés au versement des pensions sont inscrits eux, depuis la réforme de 1977, dans les fascicules budgétaires des différents départements ministériels.

On a consenti un effort particulier pour revaloriser ces pensions, dont le montant a été augmenté de 3,4 p. 100 au 1^{er} juillet 1981 et de 4,3 p. 100 au 1^{er} octobre dernier. En outre, leur montant minimal a été nettement relevé puisque, pour vingt-cinq années au moins de services effectifs, le montant garanti a progressé de 22 p. 100 entre le 1^{er} juillet 1980 et le 1^{er} octobre 1981.

La dotation du titre IV relative aux interventions publiques s'élève à 54 milliards de francs, soit une progression de plus de 63 p. 100. Ces crédits sont destinés à financer des actions économiques et des actions sociales. On relève notamment la création du chapitre destiné au versement au budget annexe des P. T. T. d'une compensation pour tarif réduit du transport de presse. Le coût de cette mesure, prise en application des recommandations de la table ronde qui, en 1979, avait réuni les principaux intéressés, sera, en 1982, de 1,1 milliard de francs.

Le chapitre 44-76 est doté de 4,12 milliards de francs au lieu de 1,5 milliard de francs dans le budget de 1981. Destiné à financer les mesures en faveur de l'emploi des jeunes, il comporte une provision de 2 milliards de francs pour la mise en place d'un dispositif d'insertion professionnelle et de formation plus cohérent et mieux adapté aux besoins que les mesures actuelles.

En outre, un crédit de 390 millions de francs est prévu pour l'aide à la création d'emplois d'initiative locale. Il permettra de consolider les 5 000 emplois de ce type prévus par la première loi de finances rectificative pour 1981 et, pour partie, de créer 10 000 emplois.

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, il permettra de conduire une action fortement incitatrice en faveur de la création d'emplois durables par des collectivités et organismes afin de développer les activités des services qui, jusqu'à présent, n'étaient pas pris en compte.

Toujours dans le titre IV, qui justifie à lui seul le qualificatif de « fourre-tout » souvent appliqué à ce budget, on relève un crédit de 4,5 milliards de francs pour versement des primes d'épargne logement.

Une dotation de 2 milliards de francs est, par ailleurs, inscrite dans un chapitre nouveau pour l'application de la loi de nationalisation dont débat le Parlement. Cette dotation est destinée à la caisse nationale de l'industrie et à la caisse nationale des banques, et elle a pour objet de financer en 1982 la partie des dépenses de ces caisses qui ne sera pas couverte par les redevances versées par les sociétés nationalisées.

On trouve également, dans la sixième partie du titre IV, les crédits destinés au financement d'actions sociales qui s'élèveront à 29 milliards de francs en 1982.

La dotation du fonds national de solidarité qui, à elle seule, représente 9,6 p. 100 de ce projet de budget des charges communes, atteindra 22 milliards de francs en 1982, enregistrant ainsi une augmentation de plus de 66 p. 100. Je ne peux que me féliciter de cette progression considérable qui est l'un des exemples de la volonté qui anime le Gouvernement de faire du développement de la solidarité un axe majeur de sa politique. Elle se traduit par un accroissement du minimum vieillesse de plus de 41 p. 100 entre le 1^{er} janvier 1981 et le 1^{er} janvier 1982.

Enfin, les dépenses en capital inscrites au projet de budget des charges communes sont en très forte progression par rapport à l'an dernier. Les crédits de paiement inscrits au titre V passent de 1,1 milliard à 3,1 milliards de francs. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des crédits destinés à financer les apports aux entreprises publiques ou aux entreprises d'économie mixte.

La commission des finances s'est félicitée de cette augmentation, constatant que l'effort ainsi entrepris avait essentiellement pour objet de doter les entreprises publiques des moyens nécessaires pour qu'elles participent activement à la revitalisation du tissu industriel dans le but de préserver et de développer l'emploi. Elle a également souhaité que cet effort soit poursuivi dans les prochaines années et qu'il concerne le secteur public élargi tel qu'il résultera de la future loi de nationalisation.

La commission des finances a adopté les crédits du budget des charges communes et elle vous propose de les voter sans modification. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Bien que la loi du 4 septembre 1974 ait ordonné la mensualisation des pensions civiles et militaires, cette disposition n'est pas encore appliquée dans la région parisienne. J'ai cependant bon espoir puisque, en 1979 et en 1980, MM. Franceschi, Fabius et Auroux avaient proposé, au nom de tous les membres du groupe socialiste, des amendements tendant à supprimer les crédits correspondants du projet de loi de finances afin d'exiger la généralisation de la mensualisation des pensions civiles et militaires.

Je vous rappelle, messieurs de la majorité, que je m'étais associé à vos propositions en cette matière ainsi d'ailleurs que dans le domaine des rentes viagères.

En répondant, le 3 novembre 1980, à une de mes questions, M. Papon — votre prédécesseur, monsieur le ministre chargé du budget — a pris l'engagement formel qu'en 1982, la région parisienne figurerait sur la liste des régions dont les pensionnés, civils et militaires, pourraient bénéficier de la mensualisation. A la suite de cette déclaration, il a d'ailleurs reçu les remerciements de M. Franceschi et de moi-même.

Or, je n'ai vu, dans votre projet de budget, aucune trace de cette promesse.

Lorsque l'on constate que des hommes tels que M. Fabius et M. Franceschi, devenus respectivement ministre et secrétaire d'Etat, semblent avoir oublié qu'ils ont défendu avec acharnement cette cause en déposant des amendements tendant à la suppression de crédits budgétaires afin de protester contre une mesure discriminatoire, on pourrait s'interroger sur la décence de leur attitude s'ils continuent à méconnaître la position qu'ils avaient l'année dernière.

Je veux demeurer convaincu, monsieur le ministre, que vous autoriserez cette année, ainsi que cela a été promis par votre prédécesseur, la mensualisation des retraites dans la région parisienne. Sinon, je demanderai la création d'un ministère des promesses non tenues du parti socialiste. *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Gilbert Gantier. Ce ne sera pas la peine : la promesse sera sûrement tenue !

M. le président. La parole est à M. René Rouquet.

M. René Rouquet. Monsieur le ministre chargé du budget, j'ai le plaisir d'exprimer au nom du groupe socialiste, notre vive satisfaction devant le document budgétaire que vous nous présentez aujourd'hui.

Le budget des charges communes est en quelque sorte un budget résiduel mais il n'en comporte pas moins certains chapitres intéressants. Je pense, en particulier, à ceux qui concernent les rapatriés et les retraités. Mon ami Georges Frêche vous parlera tout à l'heure des rapatriés et il soulignera combien nous apprécions l'effort consenti en leur faveur. Vous avez raison de vouloir réparer les graves injustices dont ils sont victimes.

Quant à moi, j'exprimerai notre satisfaction devant les mesures prises en faveur des personnes âgées.

Dès son arrivée au pouvoir, le Gouvernement du changement s'est préoccupé de leur sort. Ainsi que l'avait promis M. le Président de la République, le minimum vieillesse a été porté de 1 400 francs à 1 700 francs par mois, ce qui représente un bond à nul autre pareil et nous constatons aujourd'hui que la deuxième promesse du Président de la République, celle de porter le minimum vieillesse à 2 000 francs pour une personne seule le 1^{er} janvier 1982, sera également tenue.

Ce projet de budget comporte à ce sujet une dotation de 21,8 milliards au lieu de 13,1 milliards qui figuraient dans le budget de M. Barre en 1981, soit une augmentation de 870 milliards de centimes. Les intéressés sauront l'apprécier à sa juste valeur. Je vous rappelle que ces nouvelles mesures concernent 1 450 000 personnes seules et 200 000 couples. Ces chiffres pourraient certes surprendre alors que l'assurance vieillesse est obligatoire depuis une trentaine d'années ; mais ils s'expliquent par le fait que deux bénéficiaires sur cinq environ sont des veuves qui n'ont pas exercé d'activité professionnelle ou qui ont dû l'interrompre pour élever leurs enfants.

Nous sommes également heureux que des mesures intéressantes aient été adoptées mardi dernier par le conseil des ministres. Je pense à celle prise pour majorer les pensions des assurés sociaux qui ont pris leur retraite avant le 31 décembre 1974 — il s'agit des 90 000 personnes que l'on appelle les « avant-loi Boulin » — et à celle qui prévoit l'augmentation du taux de réversion des petites pensions allouées aux conjoints survivants par le régime général de la sécurité sociale ; un million de veuves sont concernées par cette nouvelle disposition.

Monsieur le ministre, nous avons aussi apprécié le relèvement du seuil de récupération sur successions qui intervenait en faveur des personnes admises à bénéficier du fonds national de solidarité. Le plafond de 15 millions d'anciens francs ne représentait plus grand-chose et il était légitime de porter ce seuil à 25 millions d'anciens francs, c'est un net progrès.

Voire décision, monsieur le ministre, d'appliquer également cette mesure à l'aide ménagère nous satisfait particulièrement car cette prestation de solidarité nationale qui constitue un instrument de choix pour le maintien des personnes âgées à domicile, sera désormais particulièrement développée.

Toutes ces dispositions, et bien d'autres encore, témoignent de la volonté du Gouvernement de rendre enfin à nos aînés toute leur dignité dans une société plus juste et plus fraternelle.

Je sais que vous ne pouvez tout réaliser en un jour, monsieur le ministre, mais je voudrais appeler votre attention sur la nécessité de mettre en chantier d'autres réformes ; il conviendrait notamment d'établir un plan progressif tendant à porter la pension de réversion à 60 p. 100 pour tous les régimes. Cette mesure, juste et équitable, est attendue avec impatience par les intéressés. Je sais qu'elle est l'une de vos préoccupations, mais je me permets de vous demander d'agir vite dans ce domaine, comme dans celui de la généralisation de la mensualisation des pensions.

Telles sont, monsieur le ministre, les principales observations que je voulais présenter sur les chapitres de ce projet de budget consacrés aux personnes âgées. Permettez-moi de vous exprimer une nouvelle fois notre vive satisfaction et de vous témoigner notre confiance pour l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Sénès.

M. Gilbert Sénès. Mesdames, messieurs, je dois à l'amabilité de mon ami Christian Nucci la possibilité d'intervenir dans la discussion de projet de budget des charges communes, dont chacun reconnaît qu'il est un fourre-tout.

En ma qualité de député d'une région où les rapatriés sont nombreux il m'appartient de souligner que les promesses prodiguées au cours de la campagne électorale par le futur Président de la République sont en grande partie tenues. A la suite de la réunion que nous avons eue la semaine dernière à Montpellier,

avec les rapatriés je dois cependant exprimer leur souhait que soient présentés le plus rapidement possible au Parlement des projets de loi de réinstallation, d'indemnisation et, surtout, un projet de loi d'amnistie promis par le Gouvernement.

Je relève que 2 770 millions de francs sont inscrits au titre de la dotation allouée au secrétariat d'Etat chargé des rapatriés. A ce propos il conviendrait d'indiquer aux responsables gouvernementaux compétents que certaines indemnités pourraient être attribuées très rapidement. Je pense en particulier à celle relative aux meubles meublants, qui devrait être versée dans les plus brefs délais aux plus démunis des rapatriés, à ceux qui ont laissé en Algérie tout ce qu'ils possédaient et qui demandent que soient prises en compte les pertes qu'ils ont ainsi subies.

Je sais que les crédits correspondants sont inscrits et qu'il est possible d'accorder très vite cette indemnisation. Il faudrait peut-être, messieurs les ministres, « secouer » vos services, afin que les fonds soient débloqués le plus rapidement possible, au moins en faveur des rapatriés les plus défavorisés. Les gouvernements précédents les ont suffisamment « amusés », passez-moi ce terme un peu trivial. Mais nous nous devons, dans le cadre des engagements pris par le Président de la République, de penser à eux.

Il est une autre catégorie de Français dont j'ai personnellement la charge dans le cadre d'un intergroupe: les Français musulmans, ceux qui, à un certain moment, ont choisi notre pays. Actuellement leur désarroi est grand. Ils sont confrontés à des problèmes de logement et il arrive même que, malgré une formation professionnelle valable, un racisme latent les élimine parfois — surtout les jeunes — des fonctions qu'ils auraient la possibilité de remplir.

Certes dans le cadre d'une situation de l'emploi particulièrement difficile, il n'est pas toujours possible de leur donner pleine et entière satisfaction. Je souhaite cependant que le Gouvernement sente qu'il convient d'agir en la matière afin d'ôter à ces jeunes musulmans le désespoir qui les étreint.

Les députés du Midi — où les rapatriés sont peut-être plus nombreux qu'ailleurs — sont particulièrement sensibles à ce problème. Ces Français d'Algérie attendent une juste réparation des dommages matériels et moraux qu'ils ont subis. Il appartient à la majorité et au Gouvernement socialistes d'effacer les séquelles de la guerre d'Algérie et d'intégrer à la communauté nationale tous les Français, qu'ils soient de confession musulmane ou autre.

Tel est l'appel que je voulais lancer, messieurs les ministres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Frêche.

M. Georges Frêche. Je ne témoignerai pas d'originalité en qualifiant ce projet de budget de grenier de grand-mère et de fourre-tout. Ce caractère me conduira donc à vous présenter sous forme de catalogue les observations et les commentaires que je voudrais formuler sur divers points, évoqués ou non dans la présentation de M. le rapporteur, qui ne pouvait être exhaustive.

Le premier sujet qui a retenu mon attention, est l'accroissement de 22,8 p. 100, des crédits prévus pour les dégrèvements d'impôt. Il est en effet indispensable que la politique fiscale menée par l'Etat pour se procurer les recettes nécessaires, prenne en considération les difficultés sociales. Je ne peux donc que me féliciter des dispositions de caractère social prévues notamment en faveur du dégrèvement des personnes âgées ou de condition modeste en matière de taxe d'habitation et de taxe foncière.

Je tiens à signaler au ministre de l'économie et des finances et au ministre chargé du budget qu'il conviendra sans doute dans les années à venir de revoir l'assiette de la taxe d'habitation. J'ai ainsi constaté à Montpellier que lorsque cette taxe augmente la hausse frappe davantage, en raison de l'application des critères actuellement en vigueur, les logements des quartiers populaires que les villas des zones résidentielles. Il faudra donc consentir, au-delà des mesures de dégrèvement, un certain effort afin d'améliorer l'assiette de l'impôt.

En ce qui concerne la rémunération des agents du secteur public, je me félicite de la forte augmentation des crédits qui progressent de 5 530 millions de francs en 1981 à 11 033 millions pour 1982. Cet accroissement constitue l'une des conditions qui permettront de développer la mensualisation des pensions. Je relève certes avec satisfaction que celle-ci sera étendue à trois nouveaux centres régionaux; mais je dois souligner que tel ne sera pas encore le cas dans la région Languedoc-Roussillon, où la mensualisation est pourtant attendue avec beaucoup d'impatience. J'espère qu'à l'occasion des prochaines lois de finances vous pourrez satisfaire cette demande, ce qui sera fort apprécié dans ma région.

J'émet également un avis favorable sur l'accroissement des dépenses relatives aux pensions de retraite. Les députés socialistes ne peuvent que se féliciter de cette progression de 22,7 p. 100 et des deux augmentations intervenues en juillet et octobre 1981. Avec un taux de 4,3 p. 100 la dernière d'entre elles permet aux pensions de retraite de suivre la hausse du coût de la vie.

Il convient par ailleurs de souligner les efforts consentis aux chapitres 44-76 et suivants en faveur de l'emploi des jeunes et de la création d'emplois d'initiative locale. Ces dispositions revêtent un intérêt considérable dans le combat que mène le Gouvernement pour lutter contre le chômage. Je m'en félicite mais je voudrais, à ce propos, jeter une autre bouteille à la mer. Compte tenu du gonflement extraordinaire des crédits sociaux destinés à financer le chômage, ne conviendrait-il pas d'examiner avec l'Unedic les possibilités juridiques qui permettraient d'utiliser, le cas échéant, des dotations destinées à payer les chômeurs, pour créer des emplois? Vous pourriez par exemple envisager de mettre des emplois financés avec les crédits du chômage à la disposition des collectivités locales qui sauraient les utiliser. Une telle décision présenterait en outre l'avantage d'éviter qu'un certain nombre de chômeurs ne travaillent au noir et ne pèsent, par la même occasion, sur le marché du travail.

En ce qui concerne le fonds national de solidarité, je donne, avec tous les socialistes, un satisfecit à ce projet de budget des charges communes. En effet, sa dotation connaît une très forte augmentation de 41,17 p. 100 par rapport à 1981. Les personnes âgées, qui méritent toute notre sollicitude apprécieront que le minimum vieillesse soit porté à 2 000 francs au 1^{er} janvier 1982. Les promesses du Président de la République seront donc tenues. Il est légitime, messieurs les ministres, que le Parlement vous en donne acte et s'en félicite.

Dans le même ordre d'idées, la majoration des rentes viagères est extrêmement intéressante car leurs détenteurs sont souvent des gens de condition modeste. Si la revalorisation prévue de 12,57 p. 100 est légèrement inférieure à celle que l'on pouvait espérer, elle est néanmoins supérieure à celle que nous avons connue les années passées. Elle contribuera à maintenir le niveau de vie des rentiers-viagers.

Je passerai rapidement sur les aides au développement régional et sur les aides au renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises. Je me contente d'indiquer qu'au-delà des efforts consentis en matière financière il conviendrait sans doute que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mieux aider les élus sur le terrain. En effet, lorsque nous nous penchons sur des entreprises en difficulté, nous constatons que si les fonctionnaires auxquels nous avons affaire sont extrêmement dévoués, ils ont trop souvent tendance à jouer un rôle d'information technocratique au lieu de se mobiliser au service des élus.

Les députés qui ne disposent que d'un assistant parlementaire ne peuvent pas se transformer en spécialistes de toutes les possibilités juridiques et financières d'aide aux entreprises. Ils devraient pouvoir compter sur les représentants des grandes administrations — industrie, Plan et aménagement du territoire, économie et finances — pour être au coude à coude avec eux lorsqu'ils jouent le rôle de pompier auprès d'une entreprise en difficulté.

S'agissant des crédits consacrés aux rapatriés, l'adoption de la grande loi d'indemnisation que M. le Président de la République a promise pour la présente législature, posera le problème de leur rattachement au budget du secrétariat d'Etat chargé des rapatriés. Mais cela est secondaire. Je tiens surtout à vous remercier pour les mesures qui sont prises dans le budget de 1982, notamment en matière d'aide aux prêts de réinstallation des rapatriés agriculteurs. Vous les avez rassurés, et je puis même vous dire qu'ils sont satisfaits.

Quant au projet de loi sur les meubles meublants, il constituera une œuvre de justice, même si sa portée financière est limitée, car son adoption permettra d'aider des dizaines de milliers de petits rapatriés qui n'espéraient même plus être indemnisés pour leurs meubles perdus en Algérie et dont beaucoup n'avaient aucune fortune foncière.

Cela dit, nous attendons surtout la grande loi d'indemnisation qui, conformément au vœu des socialistes, règlera définitivement le problème des rapatriés et effacera la loi insuffisante de 1970.

M. le président. Je vous demande de conclure.

M. Georges Frêche. J'en ai terminé, monsieur le président. Cette loi égalisera les conditions d'indemnisation des rapatriés actuels, qu'ils viennent d'Algérie, de Tunisie ou du Maroc, et des futurs rapatriés, y compris ceux des Nouvelles-Hébrides. Le budget des charges commune me paraît traduire la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre une politique de solidarité sociale, notamment en faveur des personnes âgées,

et de lutter contre le fléau qu'est le chômage par la création d'emplois, tout particulièrement pour les jeunes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances. Mesdames, messieurs, je veux d'abord remercier et féliciter M. Balligand d'avoir clarifié, par un important travail, les maquis des charges communes.

Le ministre du budget et moi-même sommes préoccupés par la nécessité de rationaliser la présentation de ce budget, et M. Fabius reviendra sur cette question. Pour ma part, je me limiterai à trois chapitres : la dette publique, les interventions économiques et l'action extérieure de la France.

L'augmentation de la dette publique est certes forte, mais elle n'est pas préoccupante si on la compare à celle des pays étrangers. Les causes de cette augmentation sont multiples. Je citerai d'abord le poids du passé — notamment la charge de l'emprunt 7 p. 100 de 1973 — et le profil spécifique de l'année 1981. On nous avait annoncé un déficit de trente milliards de francs. Or, en raison de la surestimation des recettes, due à la récession économique, et de la sous-estimation des dépenses, ce déficit a atteint quatre-vingts milliards de francs. Le financement en a été assuré dans une année où deux élections successives compromettaient le fonctionnement normal du marché des capitaux. Toutefois, grâce aux efforts accomplis par le Gouvernement, il sera possible de recueillir cette année environ 100 milliards de francs sur le marché des obligations à long terme, ce qui permettra d'atteindre un équilibre non pas totalement satisfaisant, mais acceptable compte tenu des circonstances. Le projet de budget pour 1982 est volontariste, et, comme l'a indiqué le rapporteur spécial, nous avons fait un effort de vérité afin de bien évaluer les charges.

La hausse mondiale des taux d'intérêt est un autre facteur d'augmentation de la dette, mais je n'y reviens pas car j'en ai souvent parlé devant vous.

Deux des suggestions de M. Balligand ont retenu mon attention. D'abord, l'émission d'emprunts à taux d'intérêts variables est une formule qui a été retenue pour les indemnités de nationalisation, mais elle n'est pas encore très bien admise par le marché des capitaux. Ensuite, l'émission de bons du Trésor sur formules dont il a souligné l'intérêt pour la santé de notre économie ; j'en étudie les modalités. Elles seraient à mi-chemin entre celles des bons du Trésor et celles des obligations et elles devraient permettre de satisfaire les aspirations et les préoccupations des épargnants.

Les interventions économiques s'inscrivent dans le cadre du projet de budget pour 1982 qui prévoit une augmentation de 52 p. 100 des aides aux entreprises. M. Frêche a raison : il ne suffit pas de décider ces augmentations à Paris, il faut donner des impulsions sur place. Aussi, je me rendrai en province pour travailler avec les fonctionnaires et avec les élus, afin que les décisions prises à Paris passent réellement dans les faits.

Je mentionnerai quelques postes importants. Les bonifications à l'industrie : 22 milliards de francs de prêts ont été distribués en 1981 en faveur de l'investissement. Le rassemblement de ressources, pour un fonds interprofessionnel de garanties, facilitera l'accès de petites et moyennes entreprises aux crédits bancaires à moyen terme. Les devoirs de l'Etat actionnaire : ce poste augmente brutalement car l'Etat actionnaire doit faire son devoir — et cela sera encore plus vrai lorsque le secteur public sera élargi — en apportant des fonds propres aux entreprises. Enfin, l'accroissement des moyens consacrés au développement régional.

Les crédits de l'action extérieure de l'Etat augmentent de 30 p. 100 en raison des engagements pris et de la politique définie par le Président de la République, laquelle vise, d'une part, à maintenir la France en économie ouverte et, d'autre part, à accroître notre aide aux pays en voie de développement afin que nos propos sur les rapports Nord-Sud ne soient pas vides de contenu et sans conséquences pratiques.

En ce qui concerne l'exportation, l'aide de l'Etat n'a pas été dispensée en vain puisque, en 1981, le carnet des commandes de grands contrats est supérieur d'un tiers de ce qu'il était en 1980.

Enfin, pour l'aide au développement, notre action se multiplie dans toutes les directions, qu'il s'agisse, dans le cadre de l'accord de Lomé de notre contribution au fonds européen de développement pour la reconstitution des ressources de l'agence internationale pour le développement, de notre participation à l'augmentation de capital de la Banque mondiale et, enfin, de l'accroissement très sensible des crédits sur protocole aux pays les plus pauvres, qui souffrent actuellement le plus de la hausse des taux d'intérêt et du désordre monétaire mondial.

C'est dire combien la politique économique de la France, sur le plan intérieur, est conduite en étroite harmonie avec sa politique étrangère. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. M. Balligand, que je remercie pour son remarquable rapport, a souligné, à juste titre, la complexité du projet de budget des charges communes. Le Gouvernement s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir compte des observations de la commission des finances pour l'élaboration du budget de 1983. Je voudrais cependant rappeler les contraintes qui s'imposent à nous.

Les premières tiennent à l'organisation des compétences gouvernementales. Il est à cet égard naturel que le budget des charges communes, qui est l'un des budgets du ministère de l'économie et des finances, regroupe l'ensemble des dotations dont la gestion incombe aux services placés sous l'autorité de M. Delors ou de moi-même. C'est là une affaire d'organisation gouvernementale.

Les secondes contraintes tiennent à la nature même des opérations pour lesquelles les dotations sont prévues : celles qui sont de nature strictement budgétaire, comme la répartition des crédits, celles qui sont d'ordre financier, celles, enfin, qui revêtent un caractère interministériel, ont vocation, me semble-t-il, à être financées sur le budget des charges communes.

Je voudrais également souligner que si la structure du budget des charges communes peut paraître complexe, et même être contestée sur certains points, cette complexité ne saurait être assimilée à la possibilité d'un usage discrétionnaire des fonds. Comme pour les autres budgets, chaque chapitre des charges communes a sa spécialité, et les seuls « chapitres-réservoirs », spécifiques au budget des charges communes, susceptibles de financer des dépenses dont la nature n'est pas précisée à l'avance, sont de très faible importance, et je réponds ainsi aux critiques qu'ont formulées certains membres de l'opposition. Ces chapitres, prévus par l'ordonnance du 2 janvier 1959, concernent les dépenses accidentelles et les dépenses éventuelles, respectivement dotés, en 1982 comme d'ailleurs en 1981 de 80 millions et de 70 millions de francs, sommes qui représentent une proportion infime de l'ensemble du budget.

En ce qui concerne les personnes âgées, j'indiquerai à M. Frédéric-Dupont et à M. Rouquet — qui s'intéresse à cette question avec autant de compétence et d'attention que son prédécesseur, M. Franceschi — que l'action du Gouvernement se traduira par des progrès considérables, qu'il s'agisse de la progression du minimum vieillesse, qui passera à 2 000 francs au premier janvier 1982 pour une personne seule et à 3 700 francs pour un couple, ou de diverses mesures relatives aux pensions de réversion. Nul ne peut nier que nous tenons nos promesses.

M. Frédéric-Dupont, comme à son habitude, s'est préoccupé de la mensualisation du paiement des pensions. Mais, comme à l'habitude, sa situation est très paradoxale...

M. Gilbert Gantier. La vôtre ne l'était pas l'année dernière ?

M. le ministre chargé du budget. S'il voit en permanence pour des budgets qui ne le satisfaisaient pas dans le passé, il ne votera pas, j'imagine, pour celui-ci, alors que l'effort pour les personnes âgées y est particulièrement important. Mais c'est une forme de cohérence, après tout.

M. Frédéric-Dupont sait qu'en 1981 le paiement mensuel des pensions avait été étendu à trois départements ; en 1982 notre effort portera sur 11 départements. Ce n'est qu'une étape, mais l'année prochaine nous consacrerons 500 millions de francs à cette action qui devra bien entendu se poursuivre.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre chargé du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Edouard Frédéric-Dupont. La région parisienne avait fait l'objet l'an dernier d'une promesse formelle de la part de votre prédécesseur. Pourquoi l'avez-vous exclue de votre projet ?

M. le ministre chargé du budget. Avec les promesses non tenues du précédent Gouvernement, ce n'est pas un livre qu'on pourrait faire, mais un dictionnaire et même une encyclopédie ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Edouard Frédéric-Dupont. Vous en écrirez le deuxième volume !

M. le ministre chargé du budget. M. Sénès et M. Frêche se préoccupent avec beaucoup de constance — et les électeurs qu'ils représentent apprécient leur travail — des problèmes des rapatriés, et notamment de ceux des Français musulmans.

Je connais, moi aussi, les problèmes de ces derniers dans la circonscription dont j'ai été l'élu : logement, formation, insertion sociale, reconnaissance de leur dignité.

Le Gouvernement a déjà accompli un premier effort en faveur des rapatriés. A cet égard, le budget des charges communes retrace trois actions essentielles : l'indemnisation, l'aménagement des prêts, l'application du moratoire des prêts. Les crédits sont maintenus au niveau de deux milliards soixante-dix-sept millions, alors que les besoins découlant de l'application des lois en vigueur sont inférieurs. Le Gouvernement — j'en donne l'assurance à M. Sénès, à M. Frêche ainsi qu'à M. Bayou qui, lui aussi, suit de très près ces problèmes — proposera que des actions nouvelles soient engagées au titre de l'indemnisation forfaitaire des meubles meublants. Ces mesures feront l'objet d'un projet de loi et seront, bien évidemment, suivies par d'autres. Bref, vous pouvez avoir l'assurance que dans ce domaine aussi les engagements seront tenus.

J'abonde dans le sens de M. Frêche en ce qui concerne les dégrèvements de la taxe d'habitation. C'est l'un des impôts les plus mal reçus par les Français qui ne comprennent pas que les situations personnelles ne soient pas davantage prises en compte.

La réforme de la fiscalité locale, à laquelle nous travaillons et dont le Parlement sera saisi ultérieurement, devra apporter dans ce domaine des modifications qui répondent à nos préoccupations de justice sociale.

M. Frêche ayant évoqué les problèmes de l'emploi, c'est pour moi l'occasion de revenir sur les interventions économiques qui sont financées par le budget des charges communes.

D'abord ce budget comporte un crédit de deux milliards de francs, représentant la contribution exceptionnelle de l'Etat versée à la sécurité sociale au titre de la compensation de l'augmentation du S.M.I.C. au 1^{er} juin dernier. Quant à la dotation relative aux mesures destinées à favoriser l'emploi des jeunes, elle s'élève à 4 100 millions de francs, soit une progression de 174 p. 100.

Elle permettra, d'une part, de financer les exonérations de charges sociales accordées pour faciliter l'insertion des jeunes, des femmes, des chômeurs âgés — et nous répondons par là au souci exprimé par plusieurs députés socialistes et communistes — et, d'autre part, au titre du plan Avenir-Jeunes de dégager, au cours de la campagne 1981-1982, 622 000 places contre 534 000 au cours de la campagne 1980-1981. Par ailleurs, une provision de deux milliards de francs est prévue pour financer les mesures d'incitation à la création d'emplois annoncées par le Premier ministre à l'Assemblée nationale le 15 septembre dernier, notamment dans le cadre des contrats de solidarité.

Un crédit de 390 millions de francs est ouvert pour le fonds d'aide à la création d'emplois d'initiative locale, ce qui nous permettra d'amplifier notre action dans ce domaine.

Enfin, un crédit de deux milliards de francs est inscrit au titre des nationalisations. Cela répond d'avance à tous ceux qui croient pouvoir dire qu'il n'y a rien dans ce budget pour l'indemnisation des actionnaires.

M. Balligand a souligné l'augmentation des crédits affectés à la fonction publique. La politique qu'il exprime, en la matière, ce budget, est conforme à nos choix essentiels : la concertation, l'objectif du maintien du pouvoir d'achat moyen des rémunérations, la priorité absolue aux créations d'emploi en vue de lutter contre le chômage et d'améliorer le fonctionnement des services publics.

Je dirai enfin un mot des rentes viagères. Les crédits consacrés aux majorations des rentes viagères s'élèvent à 1 milliard 860 millions de francs, soit une progression de 36,5 p. 100 par rapport à 1981. La majorité a voté l'article 39 du projet de loi de finances, qui ajuste, en fonction de la hausse des prix prévue pour 1982 et en tenant compte du rattrapage nécessaire au titre de 1981, les majorations des rentes viagères. Le Gouvernement est ainsi parfaitement cohérent avec les préoccupations qu'exprimait la majorité actuelle, lorsqu'elle siégeait, au cours de la précédente législature, sur les bancs de l'opposition. En outre, un effort très important est réalisé pour les rentes anciennes.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés, les observations que je voulais formuler, non pas tant pour présenter ce budget de charges communes, que pour commenter les interventions très utiles qui ont été faites et pour répondre à certaines des questions qui ont été posées.

Je suis bien conscient de la complexité de ce budget des charges communes — nous essaierons de la réduire à l'avenir — mais l'essentiel est la politique qui l'a traduit, et qui peut être résumée par une formule que j'ai déjà employée au début de cette discussion budgétaire : l'emploi passe par la relance, la relance passe par la solidarité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Economie et finances : I. — Charges communes ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre II : 110 698 000 francs ;
- « Titre III : 17 468 186 397 francs ;
- « Titre IV : 11 435 450 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 3 205 200 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 3 155 200 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 5 354 200 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 3 619 200 000 francs. »

Sur les services votés de la ligne « Economie et finances : I. — Charges communes », je suis saisi par le Gouvernement d'un amendement n° 165 proposant une mesure nouvelle de réduction des crédits et ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 350 millions de francs. »

La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. Cet amendement de coordination traduit l'incidence, sur le chapitre 15-01 — « Dégrèvements sur contributions directes et taxes assimilées » — du vote déjà intervenu lors des débats sur la première partie de la loi de finances.

En effet, conformément aux observations de la commission des finances, les évaluations de recettes et de dépenses ont été modifiées dans l'article d'équilibre, afin de tenir compte des dispositions de l'article 12 de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale.

Les modifications apportées au projet initial sont les suivantes :

Une diminution de 350 millions de francs des dégrèvements sur impôts directs résultant de la réduction du plafonnement de taxe professionnelle ;

Une diminution de 350 millions de francs des recouvrements attendus au titre des autres impôts perçus par voie de rôles pour tenir compte de la réduction de 7 à 6 p. 100 du taux de la cotisation nationale.

Ces modifications sont sans incidence sur le solde.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. M. le ministre de l'économie et des finances a fait état des actions extérieures de l'Etat dans le budget des charges communes, actions pour lesquelles les crédits augmentent de 33 p. 100.

Je m'interroge sur la justification de cette méthode qui consiste, depuis des années, à inclure dans le budget des charges communes ce qui devrait être du ressort du ministère des relations extérieures et du ministère chargé de la coopération. En fait, sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, ce budget était utilisé sans contrôle parlementaire, pour mener les actions les plus douteuses, notamment en Afrique.

Il y a donc là un problème technique, et surtout un problème politique, surtout si l'on se souvient que la conférence des pays les moins avancés, au palais de l'U.N.E.S.C.O., la conférence de Cancun, en Amérique latine, et, plus récemment, la conférence franco-africaine de Paris ont permis d'affirmer la volonté de la France d'augmenter son aide et sa coopération en faveur des pays en voie de développement.

Mais j'abrège, bien que le sujet soit fort intéressant. Ce budget, comme l'a souligné l'un de nos collègues, est un « budget fourre-tout », dont nous discutons un samedi, à une heure de l'après-midi. En bref, je souhaite une plus grande transparence et le retour de ces crédits dans les fascicules où ils devraient se trouver, ce qui permettrait un meilleur contrôle parlementaire sur nos actions extérieures.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, ce n'est pas parce que l'on ferait passer les crédits du ministère de l'économie et des finances à un autre ministère

qu'il y aurait une plus grande transparence. Ou alors dois-je comprendre que le ministère de la rue de Rivoli aurait une opacité spécifique? (Sourires.) Il faudrait s'en expliquer clairement.

Pour le reste, je vous rappelle que, à la demande du Président de la République, c'est le ministre de l'économie et des finances qui a parlé au nom de la France à la conférence des pays les moins avancés, que toutes les actions que nous menons peuvent faire l'objet d'une audition devant les commissions compétentes du Parlement et, enfin, que ces actions donnent lieu à une étroite concertation entre le ministre des relations extérieures, le ministre de la coopération et moi-même. Je consacre 20 p. 100 de mon temps à ces activités liées à l'aide aux pays en voie de développement. C'est la raison pour laquelle mes services « roulent » — si je puis me permettre l'expression — pour le compte des deux ministères que je viens de mentionner. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Je voudrais, monsieur le ministre, vous poser une question que se posent beaucoup de gens en France, et notamment, bien sûr, les rapatriés.

Mes collègues Frêche et Sénès ont rappelé les besoins de nos compatriotes qui ont perdu tant et tant de chose au-delà de la Méditerranée. Je ne puis qu'approuver leurs propos sur les prêts de réinstallation, la retraite, l'amnistie, les meubles meublants, etc.

Je rappelle que, depuis vingt ans, les socialistes réclament une véritable indemnisation. Nous avons dénoncé la loi de 1970 comme une loi mauvaise, comme un leurre, et nous avons soutenu par la suite que tous les amendements apportés à cette loi étaient des illusions, des « mesurette » sans vraie valeur. Nous avons indiqué que, pour nous socialistes, le problème demeure entier, que le livre restait ouvert à la page du remboursement des pertes subies par nos compatriotes.

Je pose donc une question, et une seule : à quelle date viendra en discussion devant l'Assemblée le projet de loi qui permettra enfin d'indemniser comme il convient ceux qui ont tant perdu dans les événements qui ont marqué l'histoire de la France?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. Je voudrais indiquer à M. Bayou — dont je sais qu'il suit avec une particulière attention tout ce qui concerne les problèmes des rapatriés — que le Gouvernement a déjà délibéré plusieurs fois en conseil des ministres et que M. Courrière, qui est plus particulièrement chargé de ce problème, a fait une communication fort positive sur ce point.

Un texte relatif aux meubles meublants va vous être soumis. S'agissant des dispositions d'ensemble, M. Courrière lui-même a fait des propositions au Gouvernement qui doit prendre position sur l'ensemble du problème. C'est à ce moment-là que nous pourrions savoir de manière certaine quelle date sera retenue, en tenant compte du calendrier du Parlement qui est, comme vous le savez, fort chargé.

Quoi qu'il en soit je puis assurer M. Bayou que le Gouvernement, en étroite concertation avec les parlementaires de la majorité, fera en sorte que ce projet de loi soit présenté dans les meilleurs délais.

M. Raoul Bayou. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, à quelle date pensez-vous pouvoir mensualiser les pensions civiles et militaires en région parisienne?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. J'ai répondu tout à l'heure à M. Frédéric-Dupont avec précision sur ce problème, mais je ne suis pas sûr que ma réponse l'ait totalement satisfait, car elle faisait apparaître une contradiction considérable entre son attitude actuelle et celle qu'il a toujours eue dans le passé. Ma réponse restera néanmoins ce qu'elle est.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Autrement dit, rien du tout! Aucun engagement n'est pris! Ce sont des mots et non une réponse valable! Cela n'est pas loyal, et j'en prends acte! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 165. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le titre I^{er} modifié.

(Le titre I^{er}, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre II.

(Le titre II est adopté.)

M. le président. Sur le titre III, le Gouvernement a présenté un amendement n° 201 ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 600 millions de francs. »

La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. Le Gouvernement a adopté, lors du dernier Conseil des ministres, un important programme de revalorisation des prestations sociales, ainsi qu'un plan de financement de la sécurité sociale.

Dans ce cadre, il est proposé d'augmenter de 600 millions de francs la participation du budget de l'Etat à la sécurité sociale en 1982, au titre de la modification du rythme de versement à la caisse nationale d'allocations familiales des sommes dues par l'Etat en matière de prestations familiales des fonctionnaires.

Cette majoration concerne le chapitre 33-91 — « Personnel en activité. — Prestations et versements obligatoires. » — du projet de budget dont nous discutons en ce moment.

En contrepartie, il convient d'opérer — et c'est l'objet de l'amendement n° 202 — une diminution de crédits d'un même montant, du fait que le minimum vieillesse va être porté, à compter du 1^{er} janvier 1982, de 1 700 à 2 000 francs par mois pour une personne seule et de 3 400 à 3 700 francs par mois pour un couple.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-Pierre Belligand, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Mais, à titre personnel, je suis tout à fait favorable à son adoption, ainsi qu'à celle de l'amendement n° 202 qui le complète.

P. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 201.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le titre III modifié.

(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, MM. François d'Aubert, Charles Millon et Gilbert Gantier ont présenté un amendement n° 162 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 milliards de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Nous en arrivons au chapitre 44-93, curieusement intitulé : « Application de la loi de nationalisation ».

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous ne serez sans doute pas étonné, à ce stade de la discussion budgétaire, de trouver un amendement de suppression des crédits que comporte ce projet de loi de finances pour 1982...

M. le président. Monsieur Gantier, permettez-moi de vous interrompre un instant. Pour pouvoir organiser nos travaux, j'aimerais savoir si vous avez l'intention d'intervenir assez longtemps sur cet amendement. Si c'était le cas, je lèverais la séance pour reprendre nos travaux à quinze heures. Mais si vous estimez que nous pouvons en avoir terminé dans une dizaine de minutes, nous pourrions aller jusqu'au bout. Je vous laisse le choix.

M. Gilbert Gantier. Je suis à la disposition de la présidence et du Gouvernement.

M. le président. La présidence se met à votre disposition. Vous voyez que nous allons l'un vers l'autre, et nous allons arriver à nous entendre. (Sourires.)

M. Gilbert Gantier. J'en ai pour cinq bonnes minutes.

M. le président. Alors soyez assez aimable pour essayer d'être bref, d'autant que le débat sur les nationalisations a déjà eu lieu et que, comme vous le savez, il a duré assez longtemps. Vous avez la parole.

M. Gilbert Gantier. Merci, monsieur le président.

Je disais donc que cet amendement de suppression des crédits ne surprendra sûrement pas le Gouvernement. Il traduit évidemment, en premier lieu, l'hostilité fondamentale de mon groupe au principe même des nationalisations. Nous l'avons d'ailleurs, tout au long du débat, affirmée avec assez de conviction et avec des arguments que nous estimons suffisamment pertinents, pour que je n'aie pas besoin d'y revenir, répondant ainsi au vœu de M. le président qui m'a demandé d'être bref.

Nous estimons que le projet de loi, tel qu'il a été voté en première lecture par l'Assemblée nationale, est inconstitutionnel. Nous considérons donc comme inutile l'inscription au budget de 1982 de tout crédit à ce sujet.

Nous sommes cohérents avec nous-mêmes lorsque nous demandons à l'Assemblée de ne pas adopter les crédits du chapitre 44-93.

Mais je voudrais aller plus loin.

A supposer même que nous acceptions le principe des nationalisations, nous ne pourrions pas admettre de voter un crédit dont le montant n'est justifié par aucune évaluation et qui est fixé de manière arbitraire.

Que nous dit, en effet, le rapporteur spécial de la commission des finances — je l'ai écouté attentivement tout à l'heure — à propos de ce montant de 2 milliards de francs ?

Il a répété ce qui figure dans son rapport, à la page 35, à savoir que la dotation de 2 milliards « a pour objet de financer en 1982 la partie des dépenses de ces caisses qui ne seront pas couvertes par les redevances versées par les sociétés nationalisées et d'assurer les fonds de roulement indispensables à leur fonctionnement ».

Un troisième chef de dépenses est d'ailleurs mentionné plus loin, à la page 36 : il s'agit du remboursement des rompus, c'est-à-dire des reliquats d'actions inférieurs à 500 francs, qui doivent être remboursés en espèces.

Pour les deux caisses, industrie et banques, nous avons donc en dépenses :

Premièrement, les premiers intérêts semestriels à verser le 1^{er} juillet 1982, et dont le coût, selon le rapporteur de la commission spéciale, sera d'environ 3 milliards de francs ;

Deuxièmement, le paiement des rompus, dont le coût, toujours selon le rapporteur, s'élèvera à 300 millions de francs ;

Troisièmement, le fonds de roulement de chacune des caisses, qu'on peut évaluer — ça vaut ce que ça vaut — à 10 p. 100 du chiffre d'affaires annuel, soit 4 800 millions de francs environ.

Si l'on fait l'addition on arrive à 4,1 milliards, disons à 4 milliards pour arrondir. Or on nous demande de voter, dans ce budget des charges communes, un crédit de 2 milliards. Comme on nous indique que le complément viendra des sociétés nationalisées elles-mêmes, par le biais de cette fameuse redevance prévue aux articles 12, pour l'industrie et 24, pour les banques, du projet de loi de nationalisation, nous devons en conclure que le produit attendu de cette redevance est, pour 1982, de 2 milliards de francs.

Mais nous ne pouvons pas échapper à la nécessité d'assurer la cohérence budgétaire et financière qui résulte de ce système lui-même.

Or les articles 12 et 24, que l'Assemblée a votés il y a trois semaines environ précisent que « le montant de cette redevance est fixé chaque année dans la loi de finances, compte tenu des résultats de l'entreprise ».

Le projet de loi de nationalisation n'étant pas encore devenu une loi de la République, la loi de finances pour 1982 ne peut pas fixer le montant de cette redevance. Pourtant, c'est ce qu'elle fait, ainsi qu'on vient de le voir.

Mais ce n'est pas, monsieur le ministre, la seule anomalie. La commission spéciale avait en effet précisé, comme je viens de le rappeler que le montant de la redevance était fixé compte tenu des résultats des entreprises. Or, bien entendu, aujourd'hui 14 novembre 1981, nous ne connaissons pas encore les résultats de ces entreprises. La loi de finances pour 1982 est donc en contradiction avec le projet de loi de nationalisation tel qu'il a été voté en première heure.

Et il y a plus grave encore. Dans la mesure où les premières redevances ne seront encaissées par les deux caisses nationales qu'en 1983, celles-ci sont condamnées, pour l'année 1982, à couvrir leurs dépenses en usant d'un procédé financier qui porte un nom bien précis dans le commerce et l'industrie : la « cavalerie ».

M. le président. Concluez, monsieur Gantier.

M. Gilbert Gantier. Je termine, monsieur le président.

Nous attendons sur ce point, monsieur le ministre, les explications du Gouvernement. Quoi qu'il en soit, et pour les raisons fondamentales que j'ai exposées au début de mon intervention, je demande à l'Assemblée d'adopter cet amendement de suppression du crédit de 2 milliards de francs figurant au chapitre 44-93 du budget des charges communes.

M. Philippe Mestre. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, on ne peut constamment user d'un argument et de son contraire.

Si ma mémoire est bonne, lors du débat sur les nationalisations, constamment revenait comme un leitmotiv la question : « Avez-vous prévu des sommes en réserve pour honorer les engagements de l'Etat en 1982 ? » Nous avons répondu que nous le ferions. Aujourd'hui, nous le faisons. Vous êtes contre ; je ne comprends pas ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 162. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, le Gouvernement a présenté un amendement n° 202 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 600 millions de francs. »

M. le ministre chargé du budget a déjà défendu cet amendement et M. le rapporteur de la commission des finances a indiqué qu'à titre personnel il y était favorable.

Je mets aux voix l'amendement n° 202.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV modifié.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'économie et des finances concernant les charges communes.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de désignation de deux représentants de l'Assemblée nationale au sein du conseil supérieur de la coopération.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et à la commission de la production et des échanges le soin de présenter chacune un candidat.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 19 novembre 1981, à dix-huit heures.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures quinze, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Budget et article 86 :

Annexe n° 12, tome I. — M. Parfait Jans, rapporteur spécial.

Budget annexe de l'imprimerie nationale :

Annexe n° 46. — M. Philippe Mestre, rapporteur spécial.

Taxes parafiscales (état E à l'exception de la ligne 71 relative à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision) :

Annexe n° 12, tome II. — M. Parfait Jans, rapporteur spécial.

Industrie et énergie, et article 88 :

Annexe n° 17 (Industrie). — M. Claude Germont, rapporteur spécial ; avis n° 475, tome VIII, de M. André Billardon, au nom de la commission de la production et des échanges ; annexe n° 18 (Energie). — M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 475, tome IX, de M. Albert Chaubard, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

(La séance est levée.)

(La séance est levée à treize heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Samedi 14 Novembre 1981.

SCRUTIN (N° 167)

Sur l'article 45 du projet de loi de finances pour 1982. (Dépenses en capital des services militaires. — Mesures nouvelles.)

Nombre des votants..... 480
 Nombre des suffrages exprimés..... 476
 Majorité absolue..... 239

Pour l'adoption..... 393
 Contre..... 83

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Adevah-Pœuf.
 Alaiza.
 Alfonsi.
 Alphandery.
 Anciant.
 Anserot.
 Ansel.
 Aubert (François d').
 Audinot.
 Aumont.
 Badet.
 Belligand.
 Bally.
 Balmigère.
 Bapt (Gérard).
 Bardin.
 Barre.
 Barrot.
 Barthe.
 Bartolone.
 Bassinet.
 Bateux.
 Battist.
 Baudouin.
 Bayard.
 Baylet.
 Bayou.
 Beaufila.
 Beaufort.
 Bèche.
 Becq.
 Bégault.
 Beix (Roland).
 Bellon (André).
 Belorgey.
 Beltrame.
 Benedetti.
 Benetière.
 Benoist.
 Benouville (de).
 Beregovoy (Michel).
 Bernard (Jean).
 Bernard (Pierre).
 Bernard (Roland).
 Berson (Michel).
 Bertille.
 Besson (Louis).
 Bigard.
 Billardon.
 Billon (Alain).
 Birraux.
 Bladt (Paul).
 Blanc (Jacques).
 Bockel (Jean-Marie).
 Bocquet (Alain).
 Bois.

Bonnemaison.
 Bonnet (Alain).
 Bonnet (Christian).
 Bonrepaux.
 Borel.
 Boucheron
 (Charente).
 Boucheron
 (Ille-et-Vilaine).
 Bourguignon.
 Bouvard.
 Braine.
 Branger.
 Briand.
 Briane (Jean).
 Brocard (Jean).
 Brune (Alain).
 Brunet (André).
 Brunhes (Jacques).
 Bustin.
 Cabé.
 Mme Cacheux
 Cambolive.
 Caro.
 Carraz.
 Cartelet.
 Cartraud.
 Cassaing.
 Castor.
 Cathala.
 Caumont (de).
 Césaire.
 Mme Chaigneau.
 Chanfrault.
 Chapuis.
 Charpentier.
 Charzat.
 Chaudard.
 Chauveau.
 Chénard.
 Mme Chepy-Léger.
 Chevallier.
 Chomat (Paul).
 Chouat (Didier).
 Clément.
 Coffineau.
 Collin (Georges).
 Collomb (Gérard).
 Colonna.
 Combasteil.
 Mme Commergnat.
 Couillet.
 Couqueberg.
 Dahezies.
 Daillet.
 Darinot.
 Dassault.

Dassonville.
 Defontaine.
 Dehoux.
 Delanot.
 Delehedde.
 Delfosse.
 Delisle.
 Denvers.
 Deprez.
 Derostier.
 Desanlis.
 Deschaux-Beaume.
 Desgranges.
 Dessenin.
 Destrade.
 Dhaille.
 Dollo.
 Doussel.
 Douyère.
 Drouin.
 Dubecout.
 Ducoloné.
 Dumas (Roland).
 Dumont (Jean-Louis).
 Dupliet.
 Duprat.
 Mme Dupuy.
 Duraffour.
 Durand (Adrien).
 Durbec.
 Durieux (Jean-Paul).
 Duroméa.
 Duroure.
 Duropt.
 Dutard.
 Escutia.
 Estras.
 Estier.
 Evin.
 Faugaret.
 Faure (Maurice).
 Fèvre.
 Mme Fiévet.
 Chouat (Didier).
 Clément.
 Coffineau.
 Collin (Georges).
 Collomb (Gérard).
 Colonna.
 Combasteil.
 Mme Commergnat.
 Couillet.
 Couqueberg.
 Dahezies.
 Daillet.
 Darinot.
 Dassault.

Gallet (Jean).
 Gallo (Maxi).
 Garcin.
 Garmendia.
 Garrouste.
 Mme Gaspard.
 Gatel.
 Gaudin.
 Geng (Francis).
 Gengenwin.
 Germon.
 Giovannelli.
 Mme Goeuriot.
 Gosnat.
 Gourmelon.
 Goux (Christian).
 Gouze (Hubert).
 Gouzes (Gérard).
 Gréard.
 Guidoni.
 Guyard.
 Haby (Charles).
 Haesebroeck.
 Hage.
 Mme Halimi.
 Hamel.
 Hautecœur.
 Haye (Kléber).
 Hermier.
 Mme Horvath.
 Hory.
 Houteer.
 Huguet.
 Hunault.
 Huyghues
 des Etages.
 Ibanès.
 Istace.
 Mme Jacq (Marie).
 Mme Jacquaint.
 Jagoret.
 Jalton.
 Jans.
 Jarosz.
 Join.
 Joseph.
 Jospin.
 Josselin.
 Jourdain.
 Journel.
 Joxe.
 Julien.
 Koehl.
 Kucheida.
 Labazée.
 Laborde.
 Lacombe (Jean).
 Lagorce (Pierre).
 Laignel.
 Lajoinie.
 Lambert.
 Lareng (Louis).
 Lassale.
 Laurent (André).
 Laurissergues.
 Lavédrine.
 Le Bail.
 Le Bris.
 Le Coadic.
 Mme Lecuir.
 Le Drian.
 Le Foll.
 Lefranc.
 Le Gars.
 Legrand (Joseph).
 Lejeune (André).

Le Mour.
 Lengagne.
 Leonetti.
 Léotard.
 Lestas.
 Ligot.
 Loncle.
 Lotte.
 Luisi.
 Madelin (Alain).
 Madrelle (Bernard).
 Mahéas.
 Malandain.
 Malgras.
 Malvy.
 Marcellin.
 Marchais.
 Marchand.
 Mas (Roger).
 Masse (Marius).
 Masson (Marc).
 Massot.
 Mathieu (Gilbert).
 Maujolan du Gasset.
 Mazoin.
 Méhaignerie.
 Mellick.
 Menga.
 Mesnin.
 Mestre.
 Metals.
 Metzinger.
 Micaux.
 Michel (Claude).
 Michel (Henri).
 Michel (Jean-Pierre).
 Mitterrand (Gilbert).
 Moccoeur.
 Mondargent.
 Mme Mora
 (Christiane).
 Mme Moreau
 (Louise).
 Moreau (Paul).
 Mortelette.
 Moulinet.
 Moutoussamy.
 Natiez.
 Mme Neieriz.
 Mme Nevoux.
 Nilès.
 Notebart.
 Odru.
 Oehler.
 Oimeta.
 Ornano (Michel d').
 Orlet.
 Mme Osselin.
 Mme Patrat.
 Patriat (François).
 Pen (Albert).
 Pénicaut.
 Parnin.
 Perrier.
 Perrut.
 Pesce.
 Peuziat.
 Phillibert.
 Pidjot.
 Pierrai.
 Pignion.
 Pinard.
 Pistre.
 Plichon.
 Poignant.
 Poperein.

Porelli.
 Portheault.
 Pourchon.
 Prat.
 Proriot.
 Prouvost (Pierre).
 Proveux (Jean).
 Mme Provost (Ellane).
 Queyranne.
 Quilès.
 Ravassard.
 Raymond.
 Renard.
 Renault.
 Richard (Alain).
 Rieubon.
 Rigal.
 Rigaud.
 Rimbault.
 Robin.
 Rodet.
 Roger (Emile).
 Roger-Machart.
 Rossinot.
 Rouquet (René).
 Rouquette (Roger).
 Rousseau.
 Sabié.
 Sainte-Marie.
 Sanmarco.
 Santa Cruz.
 Santrot.
 Sapin.
 Sarre (Georges).
 Sautler.
 Schiffer.
 Schreiner.
 Seltlinger.
 Sénès.
 Sergheraert.
 Mme Sicard.
 Soisson.
 Souchon (René).
 Mme Soum.
 Soury.
 Stasi.
 Stirn.
 Mme Sublet.
 Suchod (Michel).
 Sueur.
 Tabanou.
 Taddel.
 Tavernier.
 Testu.
 Théaudin.
 Tinsseau.
 Tondon.
 Tourné.
 Mme Toutain.
 Vacant.
 Vadepied (Guy).
 Valroff.
 Vennin.
 Verdon.
 Vial-Massat.
 Vidai (Joseph).
 Villelle.
 Vivien (Alain).
 Vouillot.
 Wacheux.
 Wilquin.
 Wolff (Claude).
 Worms.
 Zarka.
 Zeller.
 Zuccarelli.

Ont voté contre :

MM. Ansquer. Aubert (Emmanuel). Bas (Pierre). Baumel. Bergelin. Bizet. Brial (Benjamin). Brochard (Albert). Cavaillé. Chaban-Delmas. Charlé. Charles. Chasseguet. Chirac. Cointat. Cornette. Corrèze. Consté. Couve de Murville. Debré. Delatre. Deniau. Durr. Falala. Fillon (François). Flosse (Gaston). Foyer. Frédéric-Dupont.	Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gissingier. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer. Guichard. Haby (René). Hamelin. Mme Hauteclocque (de). Inchauspé. Juventin. Kaspereit. Krieg. Labbe. La Combe (René). Lafeur. Lancien. Lauriol. Lipkowskl (de). Maisonnat. Marcus.	Marette. Masson (Jean-Louis). Mauger. Médecin. Messmer. Miossec. Mme Missoffe. Narquin. Noir. Perbet. Péricard. Petit (Camille). Pinte. Pons. Préaumont (de). Richard (Lucien). Rocca Serra (de). Santoui. Sauvaigo. Séguin. Sprauer. Tiberl. Toubon. Tranchant. Valleix. Vuillaume. Wagner. Weisenhorn.
--	--	---

Se sont abstenus volontairement :

M. Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Millon (Charles), Raynal.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Barnier. Fossé (Roger). Harcourt (François d').	Julia (Didier). Mayoud. Nungesser.	Royer. Vivien (Robert-André).
--	--	----------------------------------

Excusé ou absent par congé :

M. Fouchier.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Nucci, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (287) :

Pour : 285.

Non-votants : 2 : MM. Mermaz (président de l'Assemblée nationale), Nucci (président de séance).

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 3 : MM. Benouville (de), Dassault, Haby (Charles).

Contre : 78.

Abstentions volontaires : 2 : Mme Harcourt (Florence d'), M. Raynal.

Non-votants : 5 : MM. Barnier, Fosse (Roger), Julia (Didier), Nungesser, Vivien (Robert-André).

Groupe U. D. F. (62) :

Pour : 55.

Contre : 3 : MM. Brochard (Albert), Gantier (Gilbert), Haby (René).

Abstention volontaire : 1 : M. Millon (Charles).

Non-votants : 2 : MM. Harcourt (François d'), Mayoud.

Excusé : 1 : M. Fouchier.

Groupe communiste (44) :

Pour : 43.

Contre : 1 : M. Maisonnat.

Non-inscrits (10) :

Pour : 7 : MM. Audinot, Branger, Giovannelli, Hory, Hunault, Sergheraert, Zeller.

Contre : 1 : M. Juventin.

Abstention volontaire : 1 : M. Fontaine.

Non-votant : 1 : M. Royer.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

MM. Barnier, Didier Julia et Robert-André Vivien, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

M. Frédéric-Dupont, porté comme ayant voté « contre », et M. François d'Harcourt, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».